



# Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

26 juin 2014

Conseil municipal du 26 juin 2014  
Ordre du jour

	Ordre du jour	1-2
	Mémo introductif de M le Maire	3-4
1	Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État	5
2	Culture : Dénomination de voies	6
3	Moyens généraux - finances : Tarification de la maison des associations et de la ferme du Moros	7
4	Moyens généraux - finances : Tarification pour la restauration des participants aux rencontres « Mémoires en chantier - Mémoires maritimes »	8
5	Éducation - jeunesse : Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à Concarneau - organisation des temps périscolaires à partir de la rentrée 2014	9-11
6	Éducation - jeunesse : Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à Concarneau - création de tarifs périscolaires	12-13
7	Moyens généraux - finances : Révision des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure - (TLPE) pour 2015	14
8	Direction générale des services : CCI - Port de Concarneau - mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la couverture de la cale sèche - Attribution d'une subvention	15-17
9	Citoyenneté : Création de cinq conseils de quartier et approbation de la charte des conseils de quartiers	18
10	Citoyenneté : Désignation d'un élu référent sécurité routière	19
11	Urbanisme - Foncier : composition de la commission communale des impôts directs	20
12	Urbanisme - Foncier : Domaine public communal - Déclassement à Ros Bras - ouverture d'une enquête publique	21
13	Urbanisme - Foncier : Acquisition d'un terrain non bâti - rue de Trégunc	22-23
14	Urbanisme - Foncier : Acquisition d'un terrain non bâti - chemin de Kersaby	24
15	Urbanisme - Foncier : Classement dans le domaine public communal - Rue Jef Le Penven	25
16	Urbanisme : Attributions du Maire - Complément à la délibération n° 2014-25 du 5 avril 2014 - Fixation des limites des délégations données au Maire par le conseil municipal en matière de signature des actes de disposition sur des biens immobiliers appartenant au domaine privé de la commune	26
17	Ressources humaines : Création d'une commission administrative paritaire commune entre la ville de Concarneau et le CCAS	27
18	Ressources humaines : désignation d'un (e) représentant (e) et 1 suppléant (e) au conseil d'administration du CDG29	28
19	Cabinet du Maire : formation des élus	29
20	Ressources humaines : Délibération portant sur le tableau des emplois de la ville de Concarneau	30-31
21	Sports - nautisme : Nomination de la salle d'art martiaux - Halle du Porzou - DOJO PIERRE LE GRAND	32-33
22	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'eau	34
23	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'assainissement	35
24	Moyens généraux - finances - : Demande de remboursement et de remise gracieuse - budget annexe de l'eau	36
25	Moyens généraux - finances - : Demande de remboursement et de remise gracieuse - budget annexe de l'assainissement	37
26	Moyens généraux - finances : Demande de garantie d'emprunt - OPAC Quimper Cornouaille - 16 logements en location-accession au Poulyoud à Concarneau	38

27	Moyens généraux - achats - commande publique : Attributions du Maire - Complément à la délibération n°2014-25 du 5 avril 2014 - Alinéa 4- Fixation de la limite de délégation donnée au Maire par le conseil municipal en matière de marchés publics et accords cadres	39
28	Eau et assainissement : rapport annuel sur l'eau et l'assainissement - Année 2013	40-41
29	Moyens généraux - finances : comptes de gestion 2013 - budget principal et budgets annexes (eau, assainissement, port de plaisance, bac du passage, restaurants municipaux, centre des arts et de la culture et organisation de spectacles)	42
30	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2013 - budget principal et budgets annexes (eau, assainissement, port de plaisance, bac du passage, restaurants municipaux, centre des arts et de la culture et organisation de spectacles)	43-54
31	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2013 - budget principal	55
32	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2013 - budget annexe de l'eau	56
33	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2013 - budget annexe de l'assainissement	57
34	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2013 - budget annexe du port de plaisance	58
35	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2013 - budget annexe du bac du passage	59
36	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2013 - budget annexe des restaurants municipaux	60
37	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2013 - budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles	61
38	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2014 - budget principal et budgets annexes	62-65
39	Moyens généraux - finances : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2013 - utilisation des fonds	66
40	Direction générale des services : Tableau des décisions de M le Maire	67
41	Question orale du groupe « Concarneau, une nouvelle énergie »	68-70

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 26 juin 2014**

Mesdames et Messieurs, je vous prie de bien vouloir prendre place. Après les embrassades, nous pouvons peut-être passer aux choses sérieuses, d'autant plus que nous avons un conseil municipal avec un ordre du jour assez chargé ce soir. Je vous demanderai d'être le plus concis possible.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder à l'appel des conseillers municipaux, à la lecture des pouvoirs, à la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera François BESOMBES.

*(Appel des conseillers municipaux)*

**Mme Nicole Ziegler :**

M le Maire, je peux expliquer les absences, je voulais dire que Gaël est en session à la Région.

**M le Maire :**

Oui, en assemblée plénière à la Région.

**Mme Nicole Ziegler :**

Jocelyne THERY est souffrante et Antony, pour des raisons de travail, est aussi absent de Bretagne.

**M le Maire :**

Très bien, nous ne faisons pas toujours ce que nous voulons.

En date du vendredi 20 juin, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour,

Sur votre table, vous avez dû trouver :

- Une motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État,
- l'annexe 1 modifiée concernant la convention de partenariat pour les interventions dans le cadre des temps d'activité périscolaire,
- Un rapport modifié concernant la commission communale des impôts directs,
- Un état du personnel concernant le compte administratif 2013, par budget,
- Un rapport modifié concernant le budget supplémentaire des restaurants municipaux.

Je mets à votre approbation l'inscription à l'ordre du jour de la motion de soutien à l'action de l'AMF, l'annexe 1 modifiée, le rapport modifié sur la CCID, l'état du personnel du compte administratif 2013, ainsi que le rapport modifié des restaurants municipaux.

Quels sont ceux qui sont pour ? Pensez à vos pouvoirs.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

*(L'inscription à l'ordre du jour des différents documents est acceptée par 26 voix pour et 6 absentions Mmes ZIEGLER, LE MEUR, JAN, MM BONNEAU, LE BRAS, DROUGLAZET).*

**M Claude Drouglazet :**

Je suis désolé, juste une petite explication, je découvre le texte sur table. Effectivement la diminution des dotations de l'État est une chose récurrente, je l'ai déjà entendu il y a 25 ans dans cette salle.

**M le Maire :**

Nous n'allons pas nous arrêter toutes les 2 lignes.

**Mme Nicole Ziegler :**

Je vous rassure que non, mais nous avons une question orale qui a été déposée en temps et en heure.

**M le Maire :**

Oui, j'allais y venir.

En date du mercredi 30 avril 2014, je vous ai fait parvenir par mail, le procès-verbal du conseil municipal du 5 avril 2014.

En date du mardi 6 mai 2014, je vous ai fait parvenir par mail, le procès-verbal du conseil municipal du 17 avril 2014.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ces procès-verbaux ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

***Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité par 32 voix pour.***

A l'ordre du jour, ce soir, nous commencerons par cette motion de soutien à l'action de l'AMF, ensuite, sur le plan de la culture, nous avons 2 délibérations, il y aura ensuite Alain Nicolas qui aura la part du lion, puisqu'il interviendra tout d'abord sur les délibérations concernant les RH et sur les finances puisque nous devons adopter les comptes administratifs 2013, le BS, et des prises de décisions concernant les finances. En ce qui concerne l'urbanisme, nous aurons Marc Bigot, nous avons beaucoup de nouveaux élus qui interviendront ce soir. C'est bien, c'est le baptême du feu. Ensuite, pour terminer, nous parlerons de cette question orale qui émane du groupe socialiste, concernant la « Thalasso ». Nous y reviendrons, il s'agit d'une question diverse qui est arrivée dans les délais, à quelques heures près, il semblerait.

Je vais donc commencer par cette motion de soutien à l'AMF.

1	Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État
---	--

**M André Fidelin, Maire :**  
(lecture du rapport)

M le Maire indique à la fin de la lecture du rapport.

Évidemment, lorsque l'on parle de milliards d'euros, 50 milliards d'euros, 11 milliards d'euros, lorsque l'on est à Concarneau dans la salle du conseil municipal, nous n'avons peut-être pas trop de références des données et des conséquences que cela peut avoir. Il y a eu un pacte de confiance qui a été voté pour 2014 et 2015, impactant les collectivités locales de 3 milliards d'euros sur deux ans, c'est-à-dire 1,5 pour 2014 et 1,5 en 2015. Comme ce n'était pas suffisant, il y a eu un pacte de stabilité qui a été voté le 23 avril 2014, il y a quelques semaines. Cela fait allusion à 11 milliards d'euros, c'est à dire, que c'est 12,5 milliards d'euros entre 2015 et 2017 concernant les collectivités locales. Concarneau est concerné bien sûr, parce que la moyenne d'impact c'est 460 000 euros rien que pour la dotation globale de fonctionnement par an en moyenne jusqu'à 2017, soit 1,5 million en 2017. Cela fait - 41 % de la dotation de l'État qui est de 3 millions d'euros si on tient compte de l'inflation, même si l'inflation n'est pas trop importante, c'est 46 % d'impact sur la dotation de fonctionnement. Voilà en somme, ce que nous voulions soutenir sur la motion de soutien de l'AMF. Je pense que dans les semaines et dans les mois futurs nous en entendrons parler, puisqu'il y aura des conséquences importantes sur la gestion de nos collectivités. Voilà en ce qui concerne cette motion.

Nous allons donc passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR, JAN, MM BONNEAU, LE BRAS, DROUGLAZET).***

Je vais maintenant laisser la parole à Laëtitia Boidin concernant 2 délibérations sur la culture.

2	Culture : Dénomination de voies
---	---------------------------------

**Mme Laëtitia Boidin :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Est-ce que vous avez des remarques ?  
Non ?

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

3	Moyens généraux - finances : Tarification de la maison des associations et de la ferme du Moros
---	---

**Mme Laëtitia Boidin :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Est-ce que vous avez des observations ?

**M Claude Drouglazet :**  
Non pas sur les tarifs proposés, mais c'est simplement une notion de priorité à donner aux associations concarnoises, non seulement la gratuité va de soi mais c'est également la priorité pour éviter que l'on donne la priorité aux associations qui pourraient payer.

**Mme Laëtitia Boidin :**  
Tout à fait, je vais répondre à ces questions.  
Dans les règlements intérieurs la priorité est fixée aux associations concarnoises. Par exemple, j'ai un rendez-vous avec les associations pour la ferme du Moros, ils ont eu la priorité au niveau des créneaux horaires. Les organismes extérieurs qui seraient susceptibles de solliciter des salles le feraient pendant les vacances scolaires lorsque les associations concarnoises ou les organismes publics n'utiliseraient pas ces salles.

**M le Maire :**  
Très bien. Merci Laëtitia.

Il n'y a pas d'autres remarques ? Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**  
J'ai une question et une demande d'explication. Qui gère cette installation ? Est-ce que c'est une gestion municipale ? Cela avait été en débat. Gestion municipale, gestion associative ? Je ne sais toujours pas. Concernant l'avis favorable de la commission des finances, sous réserve d'appliquer un tarif de 10 euros. Est-ce que cela veut dire que toutes les associations à qui on donnera un badge, paieront un tarif de 10 euros, et est-ce qu'un badge sera suffisant ? Je ne comprends pas bien l'avis.

**M le Maire :**  
Nous parlons bien de la Maison des associations et de la ferme du Moros. Laëtitia, peut-être.

**Mme Laëtitia Boidin :**  
La Maison des associations est un équipement municipal, quant à la Ferme du Moros, pour les salles de danse, c'est un équipement municipal, et concernant les studios de répétition, c'est en cours d'instruction, pour soit une gestion associative cumulée, peut-être à un transfert CCA, ou cela restera municipal, pour l'instant c'est en cours d'instruction, je ne peux pas aujourd'hui, vous en dire plus.  
Concernant votre 2<sup>e</sup> question, la commission des finances a décidé l'application d'un tarif de 10 € dès la distribution du 1<sup>er</sup> badge. Ce sera un seul badge, si tu me confirmes bien qu'il s'agit d'un badge, ce sera 10 €.

**M Alain Nicolas :**  
C'est un seul badge.

**M le Maire :**  
Très bien, nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ? Merci.

**Le rapport est adopté par 32 voix POUR.**



4	Moyens généraux - finances : Tarification pour la restauration des participants aux rencontres « Mémoires en chantier - Mémoires maritimes »
---	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, M Bonneau.

**M Pierre-François Bonneau :**  
J'ai assisté à la commission culture sur les travaux sur le patrimoine et je crois qu'il faut souligner le travail qui a été effectué par le service patrimoine sur « Mémoires en chantier » et qui est un travail vraiment remarquable.

**M le Maire :**  
Merci M Bonneau.  
Il n'y a pas d'autres observations ? Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

5	Éducation - jeunesse : Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à Concarneau - organisation des temps périscolaires à partir de la rentrée 2014
---	--

**M Éric Malléjacq :**  
(lecture du rapport)

*M Malléjacq indique en cours de lecture du rapport :*

Il est vrai que cette réforme a été faite pour respecter le rythme de l'enfant, et dans le choix que nous avons validé, il était évident qu'il fallait préserver ce rythme particulier qui est celui des plus petits, les enfants du cycle 1.

*M Malléjacq complète l'intervention concernant les partenaires extérieurs :*

44 projets ont été déposés par 29 intervenants différents en réponse à l'appel à projet que nous avons lancé le 20 décembre 2013. Plusieurs critères ont permis d'effectuer la sélection des partenaires pour l'année scolaire 2014-2015. Nous avons voulu qu'il y ait des critères simples mais qui permettent aussi de sélectionner de manière transparente les différents projets qui nous ont été soumis. Il s'agit de l'équité entre toutes les écoles, nous voulions que chaque atelier puisse avoir lieu dans toutes les écoles et qu'il n'y ait pas d'obstacle à cela. Innovation de la proposition, plus-value apportée par rapport aux propositions en interne, si on avait la même possibilité de le faire en interne, il était préférable d'utiliser des ressources internes plutôt que des ressources externes. Il fallait que les associations, en particulier, apportent des choses que la ville ne pouvait pas faire avec ses propres moyens. En ce qui concerne l'ampleur de l'engagement, nous voulions être certains que les différents intervenants puissent tenir sur la durée de plusieurs ateliers. Le cœur du projet étant de garder une progression et une continuité dans les projets. Il n'est pas question de faire une activité qui va durer une heure et demi, et qu'il n'y ait plus rien après. Il faut avoir à faire à des partenaires qui s'engagent sur une certaine durée. D'autre part, le diplôme et l'expérience de l'intervenant pour encadrer 14 à 18 enfants. 14 à 18 enfants, cela correspond au taux d'encadrement qui nous est imposé par les textes. C'est-à-dire 1 adulte intervenant pour 14 enfants en maternelle, 1 adulte pour 18 enfants en élémentaire. Il fallait que nous ayons en face de ces enfants-là, des personnes qui soient aptes à encadrer un tel groupe et aussi les diplômes qui permettent de valider et de justifier leur implication. Dernier critère mais qui est aussi important, il s'agit de celui du coût.

*Il indique également concernant les ateliers :*

Comme on peut le constater, il s'agit là d'ateliers très variés dans différents domaines qui mettent à la fois des compétences physiques et des compétences artistiques en application. Cela permet aux enfants de progresser dans différents types de domaines et de s'épanouir dans des domaines très différents.

*Il indique à la fin de la lecture du rapport :*

Ici, nous arrivons dans le concret sur cette organisation des rythmes scolaires et à laquelle nous avons commencé à réfléchir depuis un an et demi, lorsque cette réforme s'est annoncée. C'est l'issue d'un gros travail en interne, mais aussi avec des partenaires extérieurs qui sont l'éducation nationale, la direction départementale de la cohésion sociale, les parents, les enseignants et les associations. Dès le début de cette démarche, nous avons voulu associer le maximum de personnes afin de trouver le projet qui corresponde le mieux à l'intérêt de l'enfant et ça a été la volonté de la municipalité toute entière, qui a validé à chaque fois les différents points d'étape. Nous arrivons enfin dans le concret, c'est ce que les gens attendaient depuis très longtemps. Nous sommes maintenant en mesure de présenter école par école, les projets qui seront déclinés, pas complètement mais dans leur grande partie. Les réunions publiques et d'information dans les différentes écoles ont commencé il y a maintenant 15 jours. La dernière aura lieu demain à Keramporiel. Nous arrivons donc enfin au concret. Ce que nous vous demandons ce soir, c'est de valider cette dernière étape qui est celle de la convention et du prix que nous sommes à même de régler pour des intervenants extérieurs et de valider aussi cette charte qui permet de donner les différentes directives pour les intervenants extérieurs et internes.

**M le Maire :**

Merci M Malléjacq. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Lors de la dernière mandature, j'ai participé aux différentes réunions de travail sur les temps d'activité périscolaire, en tout cas lorsque mon emploi du temps le permettait. À mon tour, après l'adjoint aux affaires scolaires, je voudrais féliciter le travail accompli par, à la fois les représentants des parents d'élèves, les associations mais aussi le personnel communal. Bien entendu, nous voterons donc ce bordereau, mais nous serons très vigilants lors de la mise en œuvre de ces TAP sur la qualité des activités proposées. Nous savons que nous pouvons compter à la fois sur le monde associatif carcarnois qui s'est investi, et sur le travail des agents de la ville. Nous serons aussi attentifs à ce que les actions que menaient jusqu'alors les agents municipaux et les ATSEM, dans leurs missions quotidiennes, ne soient pas perturbées par ces nouvelles missions. Si j'ai bien compris, ils vont devoir travailler sur les TAP et donc, sans doute, moins travailler sur leurs missions premières. En tous les cas, nous veillerons aussi à ce qui leur avait été promis, c'est-à-dire que les formations soient en temps et en heure faites. Merci.

**M le Maire :**

Merci Mme Ziegler. Oui Claude.

**M Claude Drouglazet :**

M le Maire, je voulais vous féliciter ainsi que votre majorité, profitez-en....

**M le Maire :**

Cela ne va peut-être pas durer.

**M Claude Drouglazet :**

Je voudrais vous féliciter, j'ai trouvé M Malléjacq convainquant et convaincu. Parce que ce dont nous parlons aujourd'hui, c'est bien de l'intérêt des enfants. C'est vrai que certaines communes ont fait de la politique politicienne en refusant de mettre en place, sous l'excuse de coût supplémentaire, nous avons parlé tout à l'heure de difficulté budgétaire. Je pense que je vous félicite pour cela, parce que vous avez le courage de mettre en place un système qui a effectivement un coût important pour la ville, mais qui est quand même en direction des enfants. Je regrette d'ailleurs que finalement l'enseignement privé ne se soit pas associé à cette affaire-là, mais ce n'est pas mon problème. Je voterai la charte que vous nous proposez et j'espère effectivement, comme le disait Nicole Ziegler, que les choses se passeront et que nous aurons l'occasion de faire un bilan d'ici quelques mois.

**M le Maire :**

M Malléjacq.

**M Éric Malléjacq :**

Oui, merci pour cette intervention. Je voulais répondre et rassurer Mme Ziegler quant à son interrogation qui est tout à fait légitime, pour ce qui est des formations. Les formations ont déjà commencé. Elles ont fait l'objet d'un marché qui a été attribué aux CEMEA qui sont des organismes reconnus pour leur qualité de formation. L'objectif est justement de ne pas laisser les personnels en difficulté, ce qui a été le cas dans certaines communes. Cela a été aussi à l'origine de difficultés lors de la mise en place, nous avons vu cela à Quimper ou ailleurs. D'autre part, j'en profite également pour souligner le rôle fondamental que l'on a voulu du référent pédagogique périscolaire dans chacune des écoles. C'est un animateur de la ville qui a été recruté en interne sur ces postes-là. Il y en a un par école. La fonction va être de coordonner tout le dispositif, de conseiller, d'aider et de soutenir des personnes qui pourraient en avoir besoin. Ça c'est le 2<sup>e</sup> point. Le 3<sup>e</sup> point est celui de l'attention que vous porterez, j'en suis certain à ce dispositif, sachez qu'il est prévu, bien évidemment, de l'évaluer. Le comité de pilotage auquel vous participez continuera évidemment à fonctionner. Vous êtes évidemment invité à y venir sans problème. Il permettra d'évaluer le dispositif, de voir ce qui va et ce qui ne va pas et de le corriger. Il est important, lorsque l'on met en place quelque chose de cette ampleur, de pouvoir corriger le tir si c'est nécessaire. Il est vrai que l'on a pris, je pense, le maximum de garanties théoriques. Maintenant, l'épreuve du feu, ce sera au mois de septembre. Il y aura certainement des corrections à apporter. Je crois qu'il faut au départ faire confiance à ce dispositif, et ne pas hésiter ultérieurement à le corriger, si nécessaire.

**M le Maire :**

Merci M Malléjacq, nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

6	Éducation - jeunesse : Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à Concarneau - création de tarifs périscolaires
---	--

**M Éric Malléjacq :**  
(lecture du rapport)

*M Malléjacq indique en fin de lecture du rapport :*

Pourquoi ce tarif ? Il est important, et on le dit dans le document, que pour des raisons de sécurité, à tout moment on soit à même de savoir quel enfant est présent au niveau des ateliers. Ce qui veut dire que s'il n'y a pas d'inscription, il y aura peut-être des enfants qui seront présents sur l'école et on ne le saura pas et à l'inverse il se peut très bien qu'ils n'y soient pas. Il faut vraiment, pour que ce dispositif qui est nouveau et qui va faire intervenir plusieurs types de personnes dans l'école et dans lesquelles il y aura plusieurs ateliers qui pourront être menés conjointement, il est vraiment important que l'on sache qui est où ? D'où la nécessité de l'inscription que l'on met en place. Ce tarif-là n'est pas un tarif pour faire de l'argent, c'est un tarif qui est fait pour faire prendre conscience aux parents que l'inscription est nécessaire. Il est bien évident qu'il n'est pas question que si un enfant se trouvait sur « le carreau », à 15h et qu'il n'ait pas été inscrit aux TAP, il n'est pas question de le laisser partir. Le rôle premier de la ville est d'assurer la sécurité de l'enfant. Il sera mis dans un espace que l'on a prévu dans l'organisation des temps d'activité périscolaire. Nous appelons cela un espace bulle, ce qui permet aux enfants de faire des activités en autonomie. Ces enfants-là pourront aller dans cet atelier. Ils ne seront pas livrés à eux-mêmes. En revanche, les animateurs ont pour consigne, à ce moment-là, de prendre contact avec les parents pour la 1<sup>ère</sup> fois afin justement que cela ne se reproduise pas, et de leur faire conscience de la nécessité des inscriptions.

De la même manière, si un enfant est présent au restaurant scolaire sans inscription, et qu'il ne délivre pas de ticket de repas occasionnel, il est proposé au conseil municipal de créer un nouveau tarif de 6 €. Pourquoi ? Et bien là aussi, pour des questions de sécurité, et en particulier de sécurité alimentaire. Il y a des enfants qui mangent occasionnellement au restaurant, sans qu'il y ait d'inscription et de fiche, et il est important de connaître s'il y a des problèmes d'allergie alimentaire par exemple. Et d'autre part, cela permettra aussi de mieux prévoir les quantités de repas.

**M le Maire :**  
Oui, M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**

Là, en l'occurrence, le monde n'est pas parfait parce que je ne suis pas convaincu par cette histoire de tarification. Je comprends bien les contraintes qu'il peut y avoir. Je ne suis pas sûr que le fait que l'on fasse une tarification résolve les problèmes. Je pense qu'il aurait peut-être été utile d'attendre de faire un premier bilan provisoire pour voir comment les choses se passent pour éviter d'avoir une forme de sanction punitive sur des parents qui finalement ne font pas le nécessaire correctement et finalement cette punition se reporte sur l'enfant. Nous sommes quand même dans le cadre de la sécurité obligatoire dans une école publique. Je pense que la gratuité est quand même le principe. Ce que j'aurai aimé, c'est que vous nous proposiez de faire un premier bilan au bout de quelques mois. Et si vraiment il y a des difficultés fortes dans l'organisation parce que les gens ne sont pas disciplinés, on puisse peut-être passer à cette opération-là. Parce que là, bien que les montants soient faibles, ça reste quelque part une opération de tiroir caisse. Ça, ça me gêne un peu quand même. Voilà mon avis.

**M le Maire :**  
M Malléjacq.

**M Éric Malléjacq :**

Ce que vous disiez tout à l'heure, justement, apporte une réponse à votre question. Le but n'est évidemment pas de faire de l'argent sur cette affaire-là. Le but est de faire prendre conscience. Cette proposition de tarification vient de travaux du comité de pilotage de l'aménagement des rythmes scolaires, dans lequel figurent des parents et des enseignants. Ils ont plus que poussé à ce genre de mesures. Tout simplement, là aussi, pour que l'on puisse assurer une qualité et une sécurité pour les enfants. Comme je le disais tout à l'heure, le but était de ne pas appliquer ce

genre de tarif, mais que malgré tout il faille garder la possibilité de le faire. C'est ce que je disais tout à l'heure. En première intention il n'est pas question de les appliquer, il est question de prendre contact avec les parents pour justement leur demander une inscription. Et ensuite, s'ils ne rentrent pas dans le cadre, nous sommes en droit, à la suite de cette intervention, de demander une tarification.

**M le Maire :**

Très bien. M Bonneau.

**M Pierre-François Bonneau :**

Je comprends bien ce qui vous anime, mais j'ai le même point de vue que Claude Drouglazet, c'est-à-dire que la sanction financière ne me paraît pas adaptée, d'autant plus que les familles qui n'ont pas de problème financier pourront le résoudre, et risquent de transformer ce dispositif en garderie, alors qu'au contraire, les familles en grande difficulté ne résoudront pas le problème.

**M le Maire :**

Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Je vais redire ce que Claude a dit. Je suis ferme sur les principes. Là, nous sommes bien dans du temps scolaire, et l'école publique gratuite, laïque et obligatoire. D'ailleurs, à ce sujet-là, M le Maire, je vais vous dire un regret. Hier, nous avons participé à une réunion sur le SIVOM. On nous a présenté l'accueil des gens du voyage, la zone, et là j'ai entendu un discours, je regrette de ne pas être intervenue parce que là-aussi d'entendre dire que les gens du voyage n'ont pas les mêmes règles que nous, que l'école c'était un peu comme on voulait, ce n'était pas forcément obligatoire, je suis désolée, l'école jusqu'à 16 ans en France, est obligatoire et pour tout le monde. Et je crois tellement en l'éducation, que ce n'est pas soutenir les gens du voyage que de leur dire et bien oui, finalement on comprend que vous ne soyez pas exactement..... je ne vous mets pas en cause, M Quillivic. Sur la formulation que j'ai faite hier, j'étais malheureuse en rentrant à la maison.

**M le Maire :**

Attendez, nous n'allons pas tout mélanger parce que là je crois que nous allons perdre le fil, et nous allons sortir de l'ordre du jour. Et je rappelle que nous avons un ordre du jour important. Et nous n'allons pas refaire la réunion du SIVOM d'hier soir. Nous allons donc passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 6 CONTRE (Mmes ZIEGLER, LE MEUR, JAN, MM BONNEAU, LE BRAS, DROUGLAZET).***

7	Moyens généraux - finances : Révision des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure - (TLPE) pour 2015
---	---

**M le Maire :**

Je laisse la parole à Marc BIGOT sur la révision des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure.

**M Marc Bigot :**

C'est une taxe qui existe depuis 2009 et qui est appliquée à Concarneau depuis 2011.

(lecture du rapport)

**M le Maire :**

Il y a une augmentation de 0,7 % sur les tarifs 2014, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 31 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme LE MEUR).***

8	Direction générale des services : CCI - Port de Concarneau - mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la couverture de la cale sèche - Attribution d'une subvention
---	---

**M le Maire :**

Nous allons parler du port de Concarneau, et plus particulièrement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la couverture de la cale sèche.

(lecture du rapport)

Cette délibération fait aussi l'objet d'une délibération à la communauté d'agglomération qui va dans le même sens. Il s'agit de l'engagement des différents partenaires du comité de pilotage, à savoir le Conseil général, la CCI, la communauté d'agglomération et la ville de Concarneau présents dans ce comité de pilotage qui a validé le schéma de développement et d'aménagement du port de Concarneau. À ce titre, ce que nous souhaitons, c'est, après avoir fait un diagnostic prolongé depuis 2011, et qui a été validé par toutes les instances, après maintes et maintes concertations avec les professionnels, les associations et j'en passe. Ce schéma a des incidences que vous comprendrez, économiques tout d'abord, des incidences environnementales, et de fortes structurations nouvelles sur le port de Concarneau d'une manière générale, dans le cadre du développement du nautisme et du repositionnement des bâtiments. C'est une enveloppe importante. Il nous est demandé une levée de fond pour cette assistance à maîtrise d'ouvrage. Mais, ce que nous souhaitons, c'est que toutes ces instances partenaires se retrouvent autour d'une table, pour que l'on puisse valider ensemble les orientations et les objectifs, la programmation et les calendriers des engagements des uns et des autres. Les engagements sont des engagements financiers évidemment. J'attends mais j'espère qu'incessamment sous peu, puisque c'était prévu après les élections, que nous aurons à nous retrouver autour d'une table et, ensemble, avancer favorablement dans ces intentions de développement du port de Concarneau qui est actuellement en pleine mutation. Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Tout d'abord une précision sur ce que vous venez de dire. Les réunions de 2011 sur le plan d'aménagement du port étaient organisées par le propriétaire du port, à savoir le Conseil général. Bien entendu, la ville était invitée à participer et elle a participé à bon nombre de réunions. Ce que nous devons décider là, c'est un plan de financement pour une étude diligentée par la Chambre de commerce et d'industrie de Quimper, qui nous demande d'engager la ville, à hauteur de 20 %, soit 10 251 €. Vous nous proposez, vous, 10 %, c'est-à-dire que vous voulez faire une économie de 5 125 €, pour une étude, qui, je le rappelle, va permettre de sauver le port de Concarneau. Nous en sommes bien là. Comme vous le savez tous, le port de Concarneau est sous le feu de l'actualité. Le port de pêche va, on nous l'a annoncé, perdre 4 navires, et ce, malgré l'implication des acteurs économiques de la ville, et le soutien affirmé des élus concarnois, vous-même, M le Maire, mais aussi le Président du Conseil général, la Conseillère régionale, et le Député. Moi-même, j'ai passé de longs moments au téléphone avec tous les acteurs. Je regrette qu'en Cornouaille, tous n'aient pas eu la même implication pour sauver le port. Je répète, je regrette qu'en Cornouaille tout le monde n'ait pas eu cette implication-là. Je crois que pour Concarneau et son port, nous, les concarnois, nous devons nous allier car il n'est pas acceptable que d'autres décident pour nous. Pour continuer ce que j'ai pu dire lors d'un dernier conseil municipal, je tiens à vous réaffirmer ici que le groupe que j'ai l'honneur de représenter ce soir sera à vos côtés dans cet objectif-là. Pour l'industrie navale, 5 125 € d'économie, cela ne me semble pas aller dans le bon sens.

Nous sommes observés. Le signal que vous allez envoyer aux acteurs économiques et politiques n'est pas le bon. Comme il est dit dans ce bordereau, le Conseil général s'est engagé, non seulement sur cette étude mais aussi pour le financement des investissements à hauteur de 30 %. Avez-vous ce soir des informations sur les financements des autres collectivités ? La Région qui délibère en ce moment, j'espère qu'elle va délibérer dans le bon sens, mais aussi CCA et la ville de Concarneau. Je parle-là, bien sûr des investissements à venir. Car je vous le rappelle, il y a urgence. Le temps des palabres est dépassé. Nous savons qu'il faut couvrir la cale sèche et qu'il faut mettre aux normes l'aire de carénage. Une question demeure donc, comment financer tout cela ? Car il en va de la sauvegarde du port, mais aussi de la ville. Je vous remercie.

**M le Maire :**

Merci Mme Ziegler. En ce qui concerne le Conseil général, il envisage une intervention de 30 %. Pour



l'instant, il n'y a rien de voté. Pour le Conseil régional c'est la même chose, ce sont des intentions et on peut le comprendre. Mais pour l'instant, il n'y a rien de voté. En ce qui concerne la Communauté d'agglomération, c'est pareil. C'est une lettre d'intention. Sachez qu'en ce qui nous concerne, ce qui n'a jamais été fait encore à Concarneau, sauf peut-être une garantie d'emprunt en ce qui concerne la cale sèche, nous avons eu conscience que l'axe économique était un axe primordial pour Concarneau, pour les entreprises locales, et aussi surtout pour le bassin d'emploi. Lorsque l'on parle des entreprises ce sont aussi les emplois qui en déclinent. Nous nous sommes engagés sur un plan pluriannuel d'investissement qui reprend une ligne budgétaire de 500 000 € par an pendant notre mandat. Mais cette ligne budgétaire est pour le développement et l'aménagement du port de Concarneau. Mon souhait est vraiment que nous nous retrouvions autour d'une table avec les différents partenaires pour qu'ensemble nous puissions dégager les orientations, qu'elles soient économiques, environnementales avec les engagements des uns et des autres, certes, mais aussi sur les orientations. Il y a le secteur économique mais il y a aussi le déroctage par rapport au schéma de développement et d'aménagement. Il y a le déroctage de l'avant-port. Il y a également l'arrière port à l'aménagement nautique. Il y a le quai des Seychelles où il y avait 4 ou 5 millions d'euros sur ce schéma pour la petite plaisance et les entreprises nautiques. Ce sont autant d'éléments qui ont été repris, validés dans ce schéma. Nous voudrions que tous ensemble, nous puissions valider dans un intérêt commun, avec des arbitrages et des priorités, tout en considérant que l'axe économique est l'axe prioritaire. J'espère que dans les semaines futures cela va évoluer. Cet engagement de Concarneau ne doit pas se limiter uniquement à une demande de levée de fond de la Chambre de commerce et d'industrie. Cela doit être aussi un partenariat autour d'une table. Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet, parce qu'il y a certainement maintes et maintes choses à dire sur ce dossier.

M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**

Je voudrais rebondir sur ce que vous venez de dire parce que je suis contre la participation de la ville à une étude de faisabilité. Nous n'allons pas entrer dans le débat sur le port et l'aménagement du port. « A bâbord toute » a eu l'occasion de critiquer sévèrement le projet qui a été présenté. Aujourd'hui, il s'agit de délibérer sur une participation à une étude de faisabilité. Pour moi, il s'agit de la responsabilité du gestionnaire et uniquement du gestionnaire. C'est trop facile de venir chercher et de mettre la pression sur les élus en disant si vous êtes contre, c'est que vous êtes contre le port, etc... Cela je ne l'accepte pas. Et je pense que si la Chambre de commerce veut faire une étude de faisabilité, c'est sur ses fonds propres et non sur les fonds du Conseil général ou sur les fonds publics. J'ajoute que le projet en lui-même, je n'en connais pas la teneur. J'avoue que je suis inquiet. Je vous invite, mes chers collègues à aller visiter la cale sèche, que vous verrez d'ailleurs de loin du Passage-Lanriec qui est le plus beau quartier de Concarneau, et de la tour du passage de la Ville-Close. Aujourd'hui, même le « Thalassa », le navire d'Ifremer est en cale sèche et je vous invite à aller regarder de loin et de près, la volumétrie que cet espèce de bâtiment pourra prendre et qui va pratiquement effacer le pont du Moros. Vous parliez, M le Maire, tout à l'heure, de normes environnementales, je vous rappelle qu'il y a une loi paysage qui a été votée il y a 2 ans je crois et qui protège les paysages en France. J'ajoute que c'est un secteur qui est dans le périmètre protégé de la Ville-Close. J'attends l'étude de faisabilité. Mais ce n'est pas à nous de la payer. Voilà mon sentiment.

**M le Maire :**

M Calvarin, après je passerai la parole à Bruno Quillivic.

**M Xavier Calvarin :**

C'était juste pour remarquer qu'en début de séance nous avons demandé de voter une motion sur la baisse de la DGF. Pendant pas mal d'années, on vous a entendu vous plaindre justement de baisses qui étaient bien moindres que celles que l'on vit actuellement. Et là, vous vous êtes abstenus. Ça c'est surtout pour le groupe PS. Maintenant, vous vous étonnez donc de l'engagement financier limité de la ville. Mais cet engagement financier limité de la ville est fonction bien entendu des marges que l'on peut avoir. Tout le monde est d'accord autour de cette table, pour dire que nous avons tout intérêt à ce que l'économie du port de Concarneau se développe. Personne n'ira à l'encontre de cela. Le 2<sup>e</sup> point sur lequel je voulais insister aussi, c'est que les concarnois vont participer certainement à l'avenir du port. Le Maire l'a évoqué. Ils vont le faire par le biais des collectivités locales, communales mais aussi intercommunales. Quand la communauté d'agglomération participe aussi au projet de l'arrière port, ce sont aussi les concarnois qui le font. Il faut tout mettre dans le panier et regarder réellement quel est l'engagement total des concarnois dans ce cas-là.

**M Bruno Quillivic :**

Je partage ce que vient de dire Xavier Calvarin, mais en ce qui concerne les contraintes visuelles qu'occasionnerait un tel projet, elles sont quand même à mettre en balance avec l'intérêt de l'activité économique qui est dessus. Concarneau est un port qui est extrêmement contraint, nous l'avons vu précédemment sur une réduction de taille de bâtiments de peinture à cause de la proximité de la Ville-Close, ce qui a limité de fait, les bateaux pouvant entrer. C'est donc un port qui est contraint. C'est vrai que l'activité économique aujourd'hui a des besoins pour accueillir de nouveaux marchés. Il y a des contraintes environnementales qui sont de plus en plus importantes, je pense que cette couverture de cale sèche est intéressante pour cela. Mais elle est aussi intéressante dans le cadre de l'aménagement du territoire global. Et là je rejoins Mme Ziegler, il y a un gros problème aujourd'hui, c'est que nous arrivons à nous faire concurrence entre les ports, sous prétexte que certains ports sont de la responsabilité du Conseil régional et d'autres de la responsabilité du Conseil général. Nous arrivons à nous faire concurrence entre nous. J'entends ici la volonté d'ouvrir une cale sèche militaire à des fins civiles de la même taille que Concarneau, j'entends aussi ouvrir un slipway sur une zone laissée vacante par le port. C'est toute cette question de réflexion. Là je pense qu'au niveau du Conseil régional, il y a aussi une responsabilité en terme d'aménagement du territoire qu'il faut regarder sur ce que l'on fait localement. Encore une fois, pour moi, ce qui est important, dans ce dossier-là, c'est d'abord la priorité économique pour ce dossier.

**M le Maire :**

Merci M Quillivic.

**M Claude Drouglazet :**

Juste une chose, je ne mets pas en cause une utilité économique éventuelle. Je ne sais pas, je ne connais pas le dossier. Ce que je juge, c'est la participation de la ville dans une étude de faisabilité. C'est ça.

**M le Maire :**

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 2 CONTRE (M DROUGLAZET, Mme JAN), 4 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR, MM BONNEAU, LE BRAS)***

**Mme Nicole Ziegler :**

Nous nous abstenons, parce que nous voudrions que ce soit 20 % et non 10 %.

**M Bruno Quillivic :**

M le Maire, juste pour préciser que cette histoire des 20 % n'était pas une volonté de faire des économies, bien au contraire. L'idée était d'être sur le même niveau que celui de la participation qu'avait décidé Concarneau Cornouaille Agglomération au titre du bloc communal, dans la mesure où très probablement pour les investissements qui suivraient, la participation et le pourcentage de participation demandé seraient de 10 % et non de 20 %, sur les investissements demandés.

**M le Maire :**

Vous savez, c'était une demande de la CCI. Après tout, est-ce que l'on doit, d'une façon normale, donner acte, à la CCI, sur les demandes. Je pense que les budgets de la Région et de la Ville de Concarneau ainsi que ceux du Conseil général sont différents. Toute proportion gardée, je résonnerai plutôt bloc communal, ce qui me paraît plus logique.

Nous allons passer à la citoyenneté avec Maguy Baqué et les conseils de quartiers.

9	Citoyenneté : Création de cinq conseils de quartier et approbation de la charte des conseils de quartiers
---	---

**Mme Maguy Baqué :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**

Est-ce que vous avez des remarques sur ces conseils de quartiers ? Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Un regret, comme lors de la dernière mandature. Vous parlez de démocratie participative, j'en conclu, en lisant la charte, les conseillers municipaux qui n'ont pas de délégation ou qui ne sont pas adjoints au Maire n'ont pas le droit d'y aller. Dans ces conseils de quartiers participeront, l'adjoint au Maire en charge de la citoyenneté, aucun problème, les adjoints aucun problème, les conseillers délégués, quand un sujet traitant de leur délégation est abordé mais pas les conseillers municipaux et les conseillers municipaux d'opposition. Donc, peut mieux faire.

**M le Maire :**

Très bien. Mme Baqué, je crois que vous avez la réponse.

**Mme Maguy Baqué :**

Effectivement, les gens travailleront avec 15 conseillers permanents, et ensuite, si le président le juge nécessaire, il fera une réunion publique où pourront participer tous les conseillers municipaux et les adjoints.

**M Claude Drouglazet :**

Juste pour dire que je suis réservé sur le texte, je considère qu'il est un peu verrouillé. Je ne suis pas sûr qu'il y ait une expression vraiment libre des citoyens dans ces comités de quartiers. J'ajoute que pendant la campagne électorale nous avons rencontré notamment les associations de quartier de Lanriec et de Beuzec, qui avaient un certain nombre de projets déjà bien élaborés à mon sens. Je reviens aux contraintes budgétaires que nous avons. Déjà si nous pouvions discuter avec ces quartiers-là, de ce qu'ils souhaitent, je pense que nous aurions déjà fait un grand pas.

**Mme Maguy Baqué :**

Je voudrais rajouter que nous avons reçu les différents présidents et vice-présidents et c'est un avis commun.

**M le Maire :**

Il y a eu concertation avec les présidents et vice-présidents actuels. Néanmoins, il y aura quand même des réunions publiques, c'est là où l'expression et la démocratie s'affirment et s'expriment. L'écoute et l'échange sont nécessaires. Lorsque j'ai reçu cette modification, j'ai demandé à Mme Baqué pour les échanges et à quel moment le public et la population pourraient intervenir. Évidemment, il y aura des réunions publiques avec les élus concernés en fonction d'un ordre du jour, comme précédemment d'ailleurs, mais ce sera à la demande des Présidents.

**M Pierre-François Bonneau :**

J'ai une réflexion. Nous avons proposé, à l'occasion de la campagne électorale, que dans les conseils de quartiers, chaque quartier dispose d'un élu référent. Je pense que ce pourrait être un très bon moyen, notamment, d'augmenter l'interactivité entre la population et les élus.

**M le Maire :**

Il y a déjà un élu référent à Beuzec, un à Lanriec. Il y a aussi les fiches navette, qui aujourd'hui sont très bien perçues, et les gens sont habitués dans le fonctionnement de ces fiches navettes. Après, ce qui est important, c'est la réactivité et l'efficacité.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

**Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR, JAN, MM BONNEAU, LE BRAS, DROUGLAZET).**

10	Citoyenneté : Désignation d'un élu référent sécurité routière
----	---

**Mme Maguy Baqué :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**

Merci Mme Baqué, c'est une reconduction vous l'aurez compris, puisque sur le mandat précédent, c'était déjà Yann Allot qui était le conseiller référent.  
Il y a des questions ?

**M Alain Echivard :**

Je voulais préciser que la sécurité routière ne se limite pas au référent, qui est important, mais je précise que le service jeunesse de la ville de Concarneau, organise plusieurs actions au niveau des jeunes.

**M le Maire :**

Merci pour cette précision.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

**M Marc Bigot :**  
(lecture du rapport)

*M Bigot indique à la fin de la lecture du rapport :*

Pour être un peu plus précis, cette commission est en charge de la gestion de la matière imposable. Autrement dit, cette commission gère avec les services fiscaux, les listes relatives au foncier bâti et au foncier non bâti. Très précisément, chaque propriété, terrain ou immeuble fait l'objet d'un classement fiscal, classement qui est étudié et proposé par les services fiscaux. À charge pour cette commission de valider ou non les propositions que l'État présente chaque année au Maire.

**M le Maire :**  
Très bien, merci. Vous avez des informations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?

**M Marc Bigot :**  
Nicole avait une intervention.

**Mme Nicole Ziegler :**  
La personne qui est domiciliée à Paris a des attaches à Concarneau et elle vient souvent à Concarneau, il n'y a pas de souci ?

**M Marc Bigot :**  
Il y a une réponse à cela, c'est qu'il est également demandé qu'il y ait une personne extérieure à Concarneau mais qui vote à Concarneau. C'est l'explication.

**M le Maire :**  
On peut habiter à Paris et voter à Concarneau.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

12	Urbanisme - Foncier : Domaine public communal - Déclassement à Ros Bras - ouverture d'une enquête publique
----	--

**M Marc Bigot :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci M Bigot. S'il n'y a pas de remarques, nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

13	Urbanisme - Foncier : Acquisition d'un terrain non bâti - rue de Trégunc
----	--

**M Marc Bigot :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Très bien, heureusement qu'il n'y a que 60 m<sup>2</sup>. Oui, M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**  
Je ne vais pas approuver cette délibération. Elle vient quand même un peu tard parce que les travaux sont déjà réalisés sur le terrain. Déjà, dans la méthode c'est un peu limite. Nous avons eu une réunion avec les habitants du passage que présidait Xavier Calvarin, c'est une réunion qui s'est d'ailleurs très bien passée, il n'empêche que pour moi, élu de Concarneau, j'en reviens encore au budget, c'est une dépense parfaitement inutile et qui ne correspond pas à ce que souhaitaient les gens du quartier. Je voterai contre cette délibération.

**M le Maire :**  
Très bien. M Calvarin.

**M Xavier Calvarin :**  
Cela ne correspondait pas à ce que certains habitants du quartier.... je vais terminer. 200 signatures, c'était pour me demander la réunion qui a eu lieu. Faire le point sur les accès et éventuellement les sens de circulation, les aménagements sur lesquels nous sommes tombés d'accord, sur le fait de passer le passage en zone 20. Nous avons tous vu autour de cette table qu'il n'y avait pas de raison de revoir complètement les sens de circulation, le stationnement et autres. Pour ce qui est de l'approbation du projet, il y avait eu une réunion publique à l'école du Rouz, comme je l'ai indiqué à la dernière réunion. Elle a été annoncée par voie de presse. Et nous nous sommes retrouvés avec une centaine de personnes. Cet aménagement n'a pas été changé pendant le projet et n'avait fait l'objet d'aucune remarque à ce moment-là. C'est vrai que cet aménagement qui a été validé par le conseil général et par tous les services de secours était un aménagement essentiellement sur la rue de Trégunc. Il faut se rappeler dans quel état elle était avant. Maintenant, que certains habitants n'adhèrent pas, et c'est souvent ceux-là que nous entendons, il n'y a aucun problème, c'est comme ça aussi dans à peu près tous les projets.

**M le Maire :**  
Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**  
Tout à l'heure nous avons eu un cours de finances publiques avec M Calvarin sur la cale sèche et des 5 000 € d'économie que vous veniez de faire. Et là, nous dépensons royalement 4 500 € sur des dépenses inutiles. Je répète, inutiles. Attendez, vous pouvez dire ce que vous voulez. Je voudrais vous répéter ce que ma voisine de gauche vient de dire. C'est ahurissant ce que vous faites-là. Vous ne voulez pas vous dédire. Mais il suffisait de réduire le parterre central de quelques mètres. Non, mais c'est 4 500 €, + le petit mur + les arbres. C'est 20 000 €. Je sais bien que vous n'êtes pas d'accord, que vous voulez vous défendre. Mais il n'empêche que.... C'est impossible ! 20 000 €, c'est une dépense inutile.

**M le Maire :**  
Bien, nous avons compris le message. M Calvarin.

**M Xavier Calvarin :**  
Le comble un peu là-dessus, c'est quand même le fait de ne pas donner le droit aux gens du passage de couper les voies et redescendre a été énoncé par les services du Conseil général. Je vous rappelle que c'est une route départementale et nous nous sommes juste alignés sur la position des services techniques du conseil général. Excusez-nous !

**M le Maire :**  
Vous avez eu la réponse, je crois. Je ne pense pas que nous allions faire un jeu de ping-pong sur ce carrefour.

**Mme Nicole Ziegler :**

M le Maire.

**M le Maire :**

Vous avez dit ce que vous aviez à dire.

**Mme Nicole Ziegler :**

Non ! Il y a aussi 15 000 € de crédits supplémentaires qui vont être votés tout à l'heure pour l'aménagement de la rue de Trégunc, voie départementale. 15 000 € devant la boulangerie, sauf que cela a été fait sans l'autorisation du Conseil général. C'est facile de faire des travaux et de dire au Conseil général après, vous pouvez me signer un papier ? M Calvarin, il y a des principes, vous ne les tenez pas. Arrêtez de nous dire que le Conseil général a dit que c'était comme cela. Vous faites les travaux et vous demandez après au Conseil général. Un de ces jours, le Conseil général vous dira « Niet ».

**M le Maire**

Bien M calvarin, pour terminer.

**M Xavier Calvarin :**

Sur l'aménagement dont vous parlez rue de Trégunc, c'était à la suite du décès d'une personne sur le passage piétons. Cela avait été décidé en commission travaux, d'ailleurs, de sécuriser en urgence cet espace-là et où il y a de nombreuses personnes qui se rendent à ce commerce à pieds. Je rappelle qu'il y a d'autres demandes auprès du Conseil général, pour la sécurisation d'autres secteurs. Le Conseil général ne bouge pas. Chaque fois, si on doit attendre que le Conseil général nous suive, je pense que nous avons encore des secteurs accidentogènes qui vont rester sur la ville. Je veux parler pour cela par exemple, de l'échangeur au niveau d'intemarché-bricomarché. On vous a fait le signalement par le biais des conseils de quartier. On a fait la même démarche au niveau de l'arrivée sur le rond-point au niveau du Cabellou. On a eu la même réponse. Il n'est pas classé comme accidentogène, donc pour l'instant on ne bouge pas. Ici, on ne pouvait même plus reculer parce que ce n'était pas classé en accidentogène mais on avait eu un accident et ça faisait un moment qu'on nous avait signalé qu'il y avait eu plusieurs fois des risques d'accident. Je crois que dans ce cas-là, la police du Maire joue à plein, et fait intervenir directement les services quand la sécurité des gens est en cause.

**M le Maire :**

Nous ne parlerons pas de Penanguer, entre autres.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 25 voix POUR, 7 CONTRE (Mme CREMERS) (Mmes ZIEGLER, LE MEUR, JAN, MM BONNEAU, LE BRAS, DROUGLAZET).***



14	Urbanisme - Foncier : Acquisition d'un terrain non bâti - chemin de Kersaby
----	---

**M Marc Bigot :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Il s'agit d'une régularisation suite à une succession. Il n'y a pas de remarque ? On peut voter ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

15	Urbanisme - Foncier : Classement dans le domaine public communal - Rue Jef Le Penven
----	--

**M Marc Bigot :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
S'il n'y a pas de remarque, nous pouvons voter.  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

16	Urbanisme : Attributions du Maire - Complément à la délibération n° 2014-25 du 5 avril 2014 - Fixation des limites des délégations données au Maire par le conseil municipal en matière de signature des actes de disposition sur des biens immobiliers appartenant au domaine privé de la commune
----	--

**M Marc Bigot :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci M Bigot, est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**  
Une petite précision. Les conventions qui interviendront dans ce cadre feront l'objet d'une information à l'assemblée délibérante. Il s'agit d'une information préalable ou post-signature ?

**M le Maire :**  
C'est dans le cadre des décisions réglementaires qui sont prises

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 5 CONTRE (Mmes LE MEUR, JAN, MM BONNEAU, LE BRAS, DROUGLAZET).***

17	Ressources humaines : Création d'une commission administrative paritaire commune entre la ville de Concarneau et le CCAS
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Nous pouvons voter ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?

***Le rapport est adopté par 28 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, JAN, MM LE BRAS, DROUGLAZET).***

**Mme Nicole Ziegler :**  
Nous nous abstenons parce que lors du dernier mandat, nous nous étions abstenus sur la désaffiliation de la ville du CDG29.

18	Ressources humaines : désignation d'un (e) représentant (e) et 1 suppléant (e) au conseil d'administration du CDG29
----	---

**M André Fidelin, Maire :**  
(lecture du rapport)

Il n'y a pas de remarques, nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

19	Cabinet du Maire : formation des élus
----	---------------------------------------

**M André Fidelin, Maire :**  
(lecture du rapport)

Il n'y a pas d'interventions ?  
Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

20	Ressources humaines : Délibération portant sur le tableau des emplois de la ville de Concarneau
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

Je vous donne quelques renseignements parce que c'est quand même quelque chose qui est difficile à lire.

En ce qui concerne l'effectif titulaire, tous les postes que nous retrouvons dedans, représentent 389 personnes, dont 8 personnes qui travaillent pour le CCAS. Nous avons à côté de ces 389, 51 personnes non titulaires, qui sont des contractuels de droit public, sur des emplois permanents. Voilà ce que je voulais vous dire. Sur le dernier tableau similaire qui a été diffusé, il date de juin 2012, on voit apparaître une diminution d'effectif de 3 personnes. Lorsque l'on compare 2014 par rapport à 2012. Il y a 2 personnes en moins qui sont parties au CCAS, nous les retrouvons dans les 37 personnes du CCAS. En fait, c'est - 3 + 2 et le dernier poste qui a été supprimé, c'est celui de DST adjoint. Nous avons le même effectif en 2012 globalement, sauf 1 personne. Ce que l'on peut dire également, si cela vous intéresse, c'est qu'il y a 3 postes qui ont été revus. Il y en a 2 à la direction des ressources humaines, il s'agit du gestionnaire des instances paritaires, qui a en charge les CTP, les CAP, les élections et les commissions du personnel. C'était un agent de catégorie C et on vous demande de le passer en catégorie B, de part les fonctions qu'elle occupe. D'autre part, le préventeur, toujours au niveau de la DRH, qui a en charge le CHSCT et du document unique, toujours avec des fonctions relativement importantes. Ces personnes-là, les fonctions actuelles sont des fonctions de catégorie C, on vous demande de les passer en catégorie B. La 3<sup>e</sup> personne concerne le service voile. C'est un éducateur sportif, à ce jour catégorie C également, c'est un adjoint d'animation principal 2<sup>e</sup> classe. De part ses fonctions d'encadrement des enfants, on souhaite que ce poste-là passe en catégorie B. Voilà les 3 modifications qui entraînent une progression du statut du personnel. Voilà ce que je peux dire sur ce document.

**M le Maire :**  
Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**  
S'agissant de la promotion du personnel, il n'y a pas de souci. J'ai une interrogation sur la suggestion du secrétariat des élus. Il en existait un. Aujourd'hui, il n'existe plus. Cela m'interpelle. Je m'interrogeais sur la suppression d'un demi poste à l'espace jeune. Je regarde dans le tableau. Si vous pouviez m'apporter des précisions.

**M le Maire :**  
Pour le secrétariat des élus, il s'agissait du poste de Patricia Vecchi, qui est partie en 2012 et qui n'a pas été remplacée.

On peut voter ?

**Mme Nicole Ziegler :**  
Je peux poser une question ? C'est la même question mais sur le poste de responsable du portage des repas, le poste n'est pas non plus pourvu.

**M Alain Nicolas :**  
La personne est partie à la retraite et ce poste n'a pas été réactivé.

**Mme Nicole Ziegler :**  
Et en ce qui concerne le secrétariat des élus, à qui doit-on s'adresser maintenant en tant qu'élus ? Si c'est à Mme Barba, je n'ai rien contre Mme Barba.

**M le Maire :**  
C'est parfait.

**Mme Nicole Ziegler :**  
Elle est très gentille, mais elle n'est pas dans le personnel communal. Elle fait partie de votre staff

politique, si je peux me permettre.

**M le Maire :**

Cela concerne les élus. Je constate qu'elle est en relation permanente, y compris avec vous. Quand elle a des demandes particulières, sur les commissions par exemple, contrairement à ce que vous dites.

Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 28 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, JAN, MM LE BRAS, DROUGLAZET).***



21	Sports - nautisme : Nomination de la salle d'art martiaux - Halle du Porzou - DOJO PIERRE LE GRAND
----	--

**M Bruno Quillivic :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**

Je fais partie des Concarnois qui ont très bien connu Pierre Le Grand. C'était un homme chaleureux, admirable et photographe à la ville de Concarneau. Je ne sais pas si vous avez idée de ce que cela pouvait être que de créer un club de judo, au fin fond de la Bretagne en 1954. Il fallait quand même le faire. Il a tenu son dojo pratiquement jusqu'à la fin, jusqu'à ce qu'il tombe malade. Je suis très content que l'on puisse voter une telle délibération parce qu'il le mérite largement.

**M le Maire :**

Merci M Drouglazet. 45 ans de présidence, ce n'est pas rien. Oui, Mme Ziegler le dojo, ça vous dit ?

**Mme Nicole Ziegler :**

Oui, d'autant plus que ces 45 ans ont parfois été 45 ans de longs combats parce qu'il n'avait pas toujours eu des conditions très acceptables pour pratiquer et faire pratiquer son activité. Effectivement, cette question a été vue en commission des sports. Ce n'est pas le cas de toutes les commissions. Je tiens à dire ici solennellement que si ça continue comme cela, je n'irai plus en commission. Je n'irai plus, notamment en commission des sports, si on doit devoir connaître un certain nombre d'informations en lisant la presse. Je parle bien entendu des problèmes avec l'Union Sportive Concarnoise. Il y aura tout à l'heure, au budget supplémentaire le fait que vous allez nous dire que le boulodrome ne se fera pas. Cela n'a pas été non plus vu en commission. Je demande votre arbitrage, M le Maire. Je voudrais que toutes les questions soient vues en commission et que nous participions. Je vous l'ai dit à maintes reprises, nous serons une opposition de gauche qui s'opposera, mais qui fera aussi des propositions. Cela a déjà été le cas. Faites nous confiance, ce n'est pas acceptable de lire cela dans la presse. Comme ce n'est pas acceptable, non plus, pour un président de club de ne pas avoir d'informations en arrivant en assemblée générale, mais passons. Donc voilà, c'était un petit coup de gueule, il y en aura d'autres mais celui-là, il était très important que je le fasse dès à présent.

**M le Maire :**

Oui, M Quillivic.

**M Bruno Quillivic :**

Effectivement, sur ce sujet-là qui est un sujet d'actualité, je profite de votre intervention pour donner quelques précisions.

La ville s'est engagée à réaliser durant le mandat, un terrain synthétique permettant l'organisation de matchs d'entraînement, et si possible, selon la localisation choisie, l'utilisation par un public scolaire.

Parallèlement, le club a formulé une demande de fosse synthétique permettant l'entraînement de ses équipes en cas de fermeture de terrain.

La ville n'ayant pas les capacités financières d'investir, le club lui a proposé de financer par un emprunt la fosse pour un montant de 130 000 € à 150 000 €, charge à la ville de rembourser cet emprunt par l'attribution de subventions exceptionnelles réparties sur plusieurs années.

Ce montage financier, la réalisation d'un investissement privé financé par des subventions municipales sur un terrain communal est dérogoratoire aux règles des marchés publics selon la trésorerie et l'avocat de la ville.

La seule solution restante étant donc, pour la ville, de passer un marché public, et donc d'un coût beaucoup plus important que les arrangements qui auraient pu avoir lieu et qui n'étaient donc pas possibles compte tenu des contraintes financières de la ville. C'est ce que le Maire a effectivement annoncé lors de l'assemblée générale, qui est encore une fois le lieu où les choses doivent se dire. Je tiens à préciser également que nous ne sommes absolument pas fermés à la discussion et au

dialogue, et que la porte est toujours ouverte vis à vis du club de l'USC ainsi que de l'ensemble des clubs sportifs de la ville de Concarneau.

**M le Maire :**

Merci M Quillivic.

Nous pouvons voter ? Nous revenons au Dojo.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

22	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'eau
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

*M Nicolas indique à la fin de la lecture du rapport :*

Nous avons les dates de perception qui vont de 2004 à 2013. Ceci représente un total de 13 929,13 €. Je vous rappelle que ceci se rapporte au 1<sup>er</sup> semestre 2014, nous verrons tout à l'heure que pour l'assainissement, dans la délibération suivante, nous aurons un montant de 11 443,20 € mais c'est attaché à ce même sujet.

Pour l'an passé, nous avons 99 000 € d'admissions en non valeur sur l'année entière, et nous avons eu 13 074 € de non valeur en 2012. Vous devez avoir tout le détail des non valeurs. Voilà M le Maire.

**M le Maire :**  
Nous pouvons passer au vote ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

23	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe de l'assainissement
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Est-ce qu'il y a des remarques ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

24	Moyens généraux - finances - : Demande de remboursement et de remise gracieuse - budget annexe de l'eau
----	---

**M Alain Nicolas :**

Ceci concerne un certain nombre de personnes qui sont citées sur le document. Je vais vous lire un décret qui date du 24 septembre 2012 et qui traite de ce sujet. Il s'agit du décret 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuite sur les canalisations d'eau potable après compteur. Les factures établies à partir du relevé de compteur permettant de mesurer la consommation effective peuvent donner lieu de la part des abonnés des services d'eau et d'assainissement, sur justificatif, à une demande de plafonnement en cas de fuite de canalisation après compteur. Le règlement prévoit que le service informe l'abonné en cas d'augmentation anormale de sa consommation. Dans le cas où cette augmentation est due à une fuite de canalisation, c'est-à-dire entre le compteur et l'habitation, le montant de la facture d'eau est plafonné au double de la consommation habituelle. Consommation habituelle qui est déterminée sur une période de 3 ans, à condition que l'abonné ait fait réparer la fuite. Le règlement précise que ne sont prises en compte les fuites de canalisation d'eau potable après le compteur, à l'exclusion des fuites dues à des appareils ménagers, des équipements sanitaires ou de chauffage. Il précise l'étendue de l'obligation d'information de l'abonné qui incombe au service de distribution d'eau, ainsi que la nature des justificatifs à produire par l'abonné pour bénéficier d'un plafonnement de la facture d'eau, le service pouvant procéder au contrôle de ces justificatifs. Le règlement fixe ainsi le principe selon lequel, en cas de fuite d'eau sur canalisation après compteur, le volume d'eau imputable à la fuite n'entre pas dans le calcul de la redevance d'assainissement. Voilà ce que je voulais dire sur le sujet, qui est relativement pénalisant pour la commune.

**M le Maire :**

Nous pouvons passer au vote ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

25	Moyens généraux - finances - : Demande de remboursement et de remise gracieuse - budget annexe de l'assainissement
----	--

**M Alain Nicolas :**

Je ne vais pas relire le décret du 24 septembre 2012, mais c'est le pendant de la partie eau.

**M le Maire :**

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

26	Moyens généraux - finances : Demande de garantie d'emprunt - OPAC Quimper Cornouaille - 16 logements en location-accession au Poulyoud à Concarneau
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**

Très bien M Nicolas.

Au delà de la garantie financière de l'emprunt, PSLA c'est de la location accession et ça concerne plus particulièrement les jeunes, c'est-à-dire les primo-accédant avec une possibilité avantageuse d'avoir une première acquisition dans des conditions très intéressantes.

S'il n'y a pas de remarque, nous allons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

Conseil municipal du 26 juin 2014

27	Moyens généraux - achats - commande publique : Attributions du Maire - Complément à la délibération n°2014-25 du 5 avril 2014 - Alinéa 4- Fixation de la limite de délégation donnée au Maire par le conseil municipal en matière de marchés publics et accords cadres
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Il s'agit de la modification d'un alinéa d'une délibération prise lors du conseil municipal du 5 avril.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***



**M Xavier Calvarin :**

Je vais vous épargner la lecture de tout le document. J'ai essayé de résumer les différents indicateurs. Nous sommes toujours à peu près avec la même consommation avec un peu plus d'1 400 000 m<sup>3</sup> produits par an pour 900 000 m<sup>3</sup> vendus. 90 % de cette eau-là vient du Moros et du Styvel, en amont de l'usine du Brunec. Nous avons une progression des abonnés sur 10 ans. Nous avons un linéaire de 250 km de réseaux vieillissants.

Les investissements qui seront à prévoir dans les années à venir : tout d'abord, il y a une urgence au niveau du château d'eau. La police de l'eau nous alerte régulièrement sur le manque de capacité du réseau d'eau au niveau du poteau vert. Il y aura un investissement à apporter à hauteur de 2 millions d'euros. Ensuite, il y a les interconnexions qui sont envisagées. C'est justement une réflexion au niveau du schéma départemental sur l'eau. Nous étudions 2 pistes, à savoir l'interconnexion avec Pont-Aven, pour 1,5 million, ou une interconnexion avec Rosporden pour 1,4 million, ou les 2. C'est à voir avec le schéma départemental.

Nous essayons toujours de rénover le réseau. Le linéaire théorique à rénover serait de 2 %. Là, nous approchons difficilement le 1 % parce que nous avons beaucoup investi sur l'usine du Brunec. Il nous restera aussi maintenant à passer sur une façon de fonctionner un peu différente. Nous avons 2 relevés par agent du service de l'eau qui passaient relever les compteurs. Nous étudions la capacité à passer en télégestion. Pourquoi le passage en télégestion ? D'une part parce que ces 2 agents seraient mieux utilisés à faire d'autres tâches au niveau du service, et d'autre part surtout, nous aurions une réactivité quasiment immédiate, lorsqu'il y a des fuites d'eau. L'avantage de la télégestion, c'est que nous sommes en temps réel sur les anomalies de consommation. Cela permet d'isoler tout de suite des secteurs sur lesquels on suspecte des fuites d'eau, y compris des secteurs privés, parce que ces fuites d'eau, nous l'avons vu, sont prises en charge au delà du doublement de la facture, par la collectivité. Nous avons eu 2 très grosses fuites d'eau ces 2 dernières années qui nous montrent l'impératif de cet investissement.

Le prix de l'eau potable a augmenté de 3,2 % environ, suivant la consommation. Il y a une revalorisation de l'abonnement. Il faut savoir que nous pouvons comparer cela à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, où nous avons plus de 10 % d'augmentation depuis déjà une dizaine d'années tous les ans.

Sinon, page 17 pour ceux qui veulent regarder le détail du budget, vous allez trouver les éléments de recettes et les éléments de dépenses. Je ne reviens pas là-dessus.

Page 19, nous sommes sur la qualité de l'eau. Nous avons eu 83 tests et 100 % de conformité. Nous avons eu une détection de pollution sur un prélèvement chez un particulier dont nous avons identifié la cause. Ce n'était pas lié au réseau d'eau, c'était lié à l'endroit où justement nous avons fait le prélèvement.

Sinon, nous avons aussi un point sur lequel nous allons devoir travailler. Nous avons un réseau qui chlore l'eau à partir de l'usine du Brunec. Le taux de chlore du départ doit garantir le taux de chlore minimal à l'extrémité du réseau, en sachant que ce taux de chlore doit être de 0,1 g par m<sup>3</sup>, vu que nous avons des linéaires importants, plus on se rapproche du Brunec, plus nous sommes avec des taux plus élevés, à 0,5 g par m<sup>3</sup>. Avec les services, nous étudions actuellement des possibilités de mettre des unités de rechloration par secteur, de manière à rester avec des taux de chlore plus faibles sur le réseau, en sachant que dans tous les cas de figure, nous sommes conformes aux préconisations de l'ARS.

Vous trouverez les indicateurs de qualité page 24. Ils sont grosso-modo les mêmes que l'année dernière. Nous avons encore des efforts à faire sur un plan pluriannuel de remplacement des linéaires de réseau. Les pertes depuis 2 ans se sont stabilisées aux alentours de 20 %. Nous avons eu une grosse fuite sur le port. Et depuis 2008, nous avons amélioré de 15 % les pertes. Il faut savoir que l'État, maintenant recommande d'approcher les 80 % d'utilisation de l'eau, avec au maximum, 20 % de perte. Nous étions à 65 %, nous passons quasiment à 79 % actuellement. Nous sommes très proches normalement de la cible. En sachant que cette cible est une cible moyenne et il est beaucoup plus facile, avec une collectivité récente, avec des quartiers récents, d'être dans les normes alors que nous avons des réseaux qui ont plus de 50 ans et y compris des réseaux en fonte.

Voilà aussi pourquoi nous avons ces chiffres-là.

Les problèmes sur les réseaux sont inférieurs toujours à ce que nous avons il y a 4 ou 5 ans. Nous avons juste eu un problème l'an dernier sur l'usine du Brunec. Il y a une vanne qui avait été montée à l'envers par l'entreprise, lors de la modernisation de l'usine du Brunec, le système de surpresseur n'était pas contrôlé et il y a eu quelques dégâts chez 250 abonnés. Ils étaient dus intégralement à

l'entreprise qui a fait les travaux. Et c'est son assurance qui a pris en charge les réparations. Sinon, au niveau du réseau qui est entretenu par la régie, il n'y a pas eu de problème particulier.

Nous essayons de maintenir la capacité d'autofinancement, à savoir un investissement de l'ordre de 900 000 à 1 million d'euros, pour ne pas voir le coût de l'eau progresser au-delà des 3-4 % que nous nous sommes fixés au départ. Cet investissement-là nous permet quand même de rembourser une partie de la dette.

Il faut savoir que nous avons encore à peu près 5 millions de dette. Tous les ans nous essayons de rembourser un peu plus de 300 000 €. Sur ces 300 000 €, il y a plus de 100 000 € rien que pour payer la charge de l'emprunt. C'est un souhait de voir diminuer aussi cette dette pour retrouver une capacité d'investissement, notamment avec les gros investissements que nous avons vu tout à l'heure sur le château d'eau.

Les abandons de créances, pour l'année dernière étaient de 33 000 € au total avec la moitié, grosso-modo, pour les particuliers et la moitié pour les entreprises. Voilà à peu près les chiffres les plus importants. Tous ces indicateurs, vous allez les trouver à la page 42, si vous voulez regarder le résumé.

Pour l'assainissement, on retrouve à peu près les mêmes éléments. Nous avons aussi un réseau vieillissant et nous avons fait le choix de concentrer les investissements sur 2 pôles. Les bassins d'orage - bassins tampon de manière à éviter les sur-verses dans le milieu naturel. Le centre-ville a été fait. Katherine Wyllie a été fait il y a 4 ans. Suffren a été fait l'année dernière. Il nous reste juste un bassin tampon à prévoir à Saint Jacques et normalement nous répondrons entièrement aux préconisations de la police de l'eau. Nous avons aussi investi sur les renouvellements de réseaux, pour une part, en parallèle avec les extensions de réseaux, notamment vers tout le quartier du Cabellou, où on avait beaucoup d'assainissements individuels qui n'étaient plus conformes. Et où il y avait des rejets dans le milieu naturel dus aux infiltrations dans le terrain et qui étaient quasiment insolubles pour certains abonnés. Nous avons mis l'effort le plus important sur le Cabellou.

Vous allez retrouver à la page 69, la synthèse des chiffres. Pour revenir au tarif de l'assainissement, pour 120 m<sup>3</sup>, nous sommes passés de 153 € au m<sup>3</sup> à 162, soit une augmentation 6 %. Cette augmentation, il faut la décliner à deux chiffres, parce que le tarif au m<sup>3</sup> n'a augmenté que de 3 % et cette année, nous faisons la même chose que l'année dernière, à savoir que l'on augmente l'abonnement de quasiment 8 %, tout simplement parce que le réseau coûte aussi cher pour une maison qui est occupée 1 mois de l'année que pour une maison qui est occupée 1 mois de l'année. Nous essayons d'aller progressivement vers un rééquilibrage de l'installation par rapport à la consommation parce que l'entretien revient au même prix.

Voilà un peu la synthèse que l'on pouvait faire sur le service de l'eau. S'il y a des questions ?

**M le Maire :**

Très bien, merci M Calvarin. Oui, M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**

Sur les pertes en eau, je crois que Xavier a cité des pourcentages. Sur le rapport c'est 310 645 m<sup>3</sup>, c'est quand même énorme, même si nous sommes dans la norme admise, ou un peu plus, c'est quand même plus de 310 000 m<sup>3</sup>. Je crois qu'il y a certainement un travail à faire.

**M Xavier Calvarin :**

Pour donner un ordre d'idée des endroits où on peut avoir des fuites, la plus grosse fuite que nous avons détecté il y a 2 ans, c'était un clapet sur le port. C'était 40 m<sup>3</sup>/heure qui partaient dans le port. Nous en avons eu une autre dernièrement à Beuzec dans une copropriété qui alimentait 4 maisons, et nous étions là aussi à des quantités très importantes sur le réseau.

**M le Maire :**

Nous pouvons voter ? C'est vrai, il n'y a pas de vote. J'avais un doute. Merci M Calvarin.

*S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote sur la question.*

Conseil municipal du 26 juin 2014

29	Moyens généraux - finances : comptes de gestion 2013 - budget principal et budgets annexes (eau, assainissement, port de plaisance, bac du passage, restaurants municipaux, centre des arts et de la culture et organisation de spectacles)
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Est-ce qu'il y a des remarques sur les comptes de gestion ? Non ? Nous pouvons voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

30	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2013 - budget principal et budgets annexes (eau, assainissement, port de plaisance, bac du passage, restaurants municipaux, centre des arts et de la culture et organisation de spectacles)
----	---

**M le Maire :**

Nous allons vous présenter ces comptes administratifs de façon synthétique par power point, et ensuite, si vous le voulez bien vous poserez les questions qui vous conviennent.

**M Alain Nicolas :**

Cette première planche présente les taux d'exécution du compte administratif 2013 avec d'une part les alloués, en fonctionnement et en investissement, l'arrêté des comptes au CA 2013 et leur pourcentage d'évolution. Nous nous apercevons que sur les dépenses et les recettes de fonctionnement nous sommes proches de 100. Il n'y a pas grand chose à dire. Il n'y a pas de variation importante. Par contre, sur les dépenses réelles d'investissement et les recettes, nous sommes plutôt aux alentours de 60 %, 64 % pour les dépenses réelles d'investissement et 55 % pour les recettes réelles d'investissement. Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 80 % au lieu de 64 % en intégrant les restes à réaliser basculés pour paiement en 2014 pour 2 millions 4. Si on rajoute les restes à réaliser, les fameux RAR, on passe de 64 % à 80 %. Le taux d'exécution des recettes d'investissement est de 72 % au lieu de 55 %, toujours en intégrant les restes à réaliser pour 2 millions d'euros. Nous avons d'une part 2,4 millions de travaux qui ont été pris en charge en 2014, et d'autre part, le pendant, c'est le financement de ces travaux-là que l'on retrouve à concurrence de 2 millions au travers de subventions et au travers d'un emprunt de 1,8 million.

Les résultats du budget principal.

Vous avez l'investissement et le fonctionnement, le total et ensuite vous avez les dépenses d'investissement et de fonctionnement ainsi que le total. Nous nous apercevons que le résultat d'investissement est négatif à concurrence de 3 318 000 €, le résultat de fonctionnement est lui positif de 2 422 000 €, ce qui fait un résultat négatif de 896 276 €. Je veux bien vous expliquer comment on calcule le 3 318 000, mais je ne pense pas que beaucoup de gens comprendraient. C'est quand même compliqué. Le report de 2013 sur 2014, je viens d'en parler, c'est d'une part les recettes à concurrence de 2 080 000 et d'autre part les dépenses à concurrence de 2 404 000. Lorsque l'on intègre les reports à nouveau et le delta entre les dépenses et les recettes qui font grosso-modo 320 000 €, les 320 000 € de perte, en quelque sorte rajoutées aux 896 000 font 1 220 000 €. Mais le résultat de l'exercice, c'est bien 896 000 parce que l'on parle bien de 2013. La section de fonctionnement est clôturée avec un excédent de 2 422 000, on le voit en haut, la section d'investissement enregistre un déficit de recettes de 3 318 000, je viens d'en parler. Le résultat global de l'exercice s'élève à - 896 000 €. Et le résultat avec les RAR est de 1 220 000 €.

L'évolution du résultat de fonctionnement et la capacité de désendettement.

Le résultat de fonctionnement passe de 2 652 000 en 2012, lorsque les comptes 2012 ont été arrêtés il y a un an à 2 422 000 en 2013, soit une diminution de 8,67 % On le verra un peu plus loin, c'est avant tout lié aux dépenses de fonctionnement qui progressent un peu plus vite que les recettes et notamment sur le chapitre 75.

La capacité de désendettement passe de 16 années à 10,4 années en 2013. La moyenne selon la FVM est de 6,7 années en 2012 et entre 7 et 8 en 2013. Nous voyons l'évolution de la capacité de désendettement qui correspond au stock de dette en fin d'exercice ramené et comparé à l'épargne brute.

Tableau suivant, l'évolution de la chaîne de l'épargne. Ce tableau-ci est je pense le plus intéressant de tous. On voit bien tout le détail qui nous permet d'arriver, en partant des recettes de gestion et des dépenses de gestion au besoin de financement et le fond de roulement en fin d'exercice. On s'aperçoit en 2013, lorsque l'on regarde les recettes de gestion, il n'y a pas de variation importante, on passe de 25 967 à 26 109. Les dépenses de gestion, comme je viens de vous le dire, progressent de 500 000 €. Cela vient avant tout du compte 75, on le verra après, dont la participation à 3 budgets annexes qui sont rattachés au budget principal. Il s'agit du BAC, du CAC et de la cuisine centrale. Les 3 faisant pratiquement 1,6 million de participation du budget principal en 2013. Cela se décompose par 3 grandes masses de l'ordre de 900 000 € pour la cuisine centrale, 60 000 € pour le bac et par différence, le CAC. Le CAC, c'est 600 000 €. L'évolution de ces 3 postes par rapport à

l'exercice précédent est supérieur à 400 000 €, donc ça explique à 80 - 90 %, l'évolution des charges, rien que par ce poste de dépenses.

Les produits financier, les charges financières et résultats exceptionnels, on ne peut pas dire qu'il y ai de faits marquants sur cet exercice-là. On s'aperçoit entre autre pour les charges financières que ça oscille entre 160 les meilleures années jusqu'à 270. Ceci nous permet d'arriver à la capacité brute d'autofinancement, je viens d'en parler. Cela nous a permis de déterminer le ratio évoqué tout de suite, qui est celui du stock de dette en fin d'exercice pour l'épargne brute. On s'aperçoit en 2013, comme on voit une détérioration de l'excédent brut de fonctionnement, que ça se répercute, malheureusement sur la CAF brute, et la CAF brute passe de 3 336 000 à 3 043 000.

Sur le remboursement des emprunts, il n'y a pas grand chose à dire. Nous sommes relativement stables en 2013. Nous sommes à 2 119 000 comparé à 2 175 000 en 2012. Effectivement, on s'aperçoit que depuis 2009, nous sommes plutôt entre 2 millions, 2,2 millions. Ce qui nous donne une CAF nette de 924 000 € qui correspond pratiquement au résultat de l'exercice.

Ensuite, nous voyons apparaître sur ce tableau les recettes définitives d'investissement qui sont à concurrence d'1 170 000. Les produits de cession d'immobilisations qui compensent la perte de ligne ci-dessus à 1 039 000 €. Ceci nous donne un financement propre disponible de 2 209 000, et les dépenses d'équipement qui sont à 7 536 000. Ceci nous donne un besoin de financement de 4 404 000. L'emprunt souscrit, ce qu'il faut quand même noter, est de 2 700 000. Nous avons peu emprunté depuis 2009, en 2008 il y avait les 5 millions et on en connaît l'origine. En 2009, c'était zéro, en 2010 il y avait 1 million, en 2011 il y avait 500 000, en 2012, zéro et en 2013, 2 700 000.

L'excédent brut de fonctionnement diminue de 8 % entre le CA de 2012 et celui de 2013, je viens de vous l'expliquer cette évolution résulte d'un effet ciseaux, des dépenses de gestion à + 2 % contre des recettes en hausse de 0,6 %. Si les dépenses augmentent plus vite que les recettes, malheureusement la répercussion se fait tout de suite, et on le voit dans l'excédent brut de financement qui a baissé de 8 %.

Les dépenses de fonctionnement par nature. Comparaison entre le CA 2013 et le CA 2012, le total après retraitement, pour que ce soit homogène et équivalent en nature de charge, nous avons été amenés à retraiter quelques postes de dépenses. Cela nous fait passer d'une évolution de 2 % à une évolution de 4 %.

Je reviens sur le chapitre 65, qui sont les autres charges de gestion courante qui passe de 3 698 000 à 4 374 000. Cela explique l'évolution et 70 % de l'évolution vient de ce poste-là. Et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il s'agit avant tout la participation aux 3 budgets annexes. Je pourrais vous dire de façon précise ce que cela représente. Une fois que nous avons retraité les charges, l'évolution est de 1,2. 23 millions 100 comparés à 22 millions 161, nous donne une évolution de 1,2. Et dans ce 1,2, 72 % de l'évolution provient du compte 65, des autres charges de gestion courante. Les 2/3 de ces 676 K€ proviennent de la participation aux budgets annexes. Nous sommes à 4 % au total, hors 65. Si nous enlevons l'évolution du compte 65, nous ne sommes plus qu'à 1,2. Et dans ces 939 K€ de charges supplémentaires 2013 par rapport à 2012, il y a 23 millions 100 - 22 million 162, 72 % proviennent du compte 65. Ceci représente 675 K€ dont 433 de participation aux budgets annexes. Nous avons sur cette ligne-là, le budget du SDIS et le budget du CCAS. Le budget du SDIS a augmenté de 30 K€. Le budget du SDIS, c'est les pompiers, le centre de secours, et le budget du SDIS c'est 830 K€ par an. Et le CCAS, c'est de l'ordre de 420 000 € par an. Cela a augmenté de 60 K€. Tout à l'heure, je vous ai parlé de la mutation de 2 personnes du budget principal vers le budget du CCAS, ceci représente 60 K€.

En ce qui concerne les recettes, les recettes de fonctionnement progressent de 3 %, comparé aux 4 % que l'on vient de voir. Les principaux postes sont les impôts et taxes au chapitre 73. 19 022 millions et 19 520 millions. Ce sont avant tout les impôts locaux. C'est la taxe d'habitation, l'impôt foncier sur le bâti et le non bâti qui représentent grosso-modo 13,5 millions. La différence, ce sont les attributions de compensations de CCA. Il s'agit de la taxe pro. Lorsque la taxe pro est passée à CCA. La CCA nous verse dans les 4 millions d'euros chaque année. Nous expliquons dans les 90 % des impôts et taxes d'une part les impôts locaux et d'autre part les compensations de la CCA.

Nous avons également les dotations et participations. Dans les dotations et les participations, que retrouve-t-on ? En chapitre 74, il y a avant tout la DGF. En préliminaire de la réunion de ce soir, nous avons parlé de DGF. Cette DGF, dans les 5 millions 281 représente 3 millions 100. Nous avons également la DSU et la dotation nationale de péréquation pour 200 K€ et 341 K€. Vous avez une

participation de l'État sur les exonérations des taxes d'habitation. L'État nous reverse un certain montant sur l'exonération de la taxe d'habitation. Ceci a représenté en 2013, 574 K€. Voilà l'effet majeur sur les recettes de fonctionnement.

La baisse des dotations de l'État, nous venons d'en parler. La dotation globale de fonctionnement diminue en 2013. Cela représente - 2,3 contre 114 K€ en 2012 et 73 K€ en 2011. Cette diminution se poursuit en 2014. En 2014, cela fait 237 K€ et cela fera près de 500 K€ pour 2015 - 2016 et 2017 on sera autour de 480 000 € de moins chaque année qui viendront se rajouter. C'est bien de le savoir. Je vous ai parlé des contributions directes, voilà le détail. Ça représente pour la taxe d'habitation 6,2 millions, la taxe foncière sur le bâti, 6,9 et 191 K€, donc peu de chose, sur le non bâti. La variation est de 5,2 % et provient de ce que l'on appelle un effet base. Il se décompose d'une part d'un effet prix. L'effet prix correspond à la revalorisation des valeurs locatives foncières à partir de coefficients forfaitaires d'actualisation fixés chaque année par la loi de finances. En 2013, le coefficient de variation appliqué aux bases d'imposition a été de 1,8 %. Il y a aussi l'effet volume. Cela correspond aux nouvelles constructions, à des changements de consistance physique des biens, additions de constructions ou de destructions correspondant à une évolution globale de 3,4 %. Cette évolution s'applique à concurrence de 4,2 % pour la taxe d'habitation, à 2 % pour le foncier bâti, et à 1,9 % pour le foncier non bâti. Nous voyons bien les montants correspondant à nos impôts.

Les dépenses réelles d'investissement progressent de 63 % par rapport à 2012, soit un écart de 3,8 millions. Sur ce document-là ce qui est intéressant pour 2012 et 2013, on a toute la période certes, on est parti de 10 millions. On s'est un peu assagité et ça redémarre quelque peu. Dans les 9,7 millions il y a les remboursements d'emprunts, il n'y a pas que les investissements. Vous sortez 2,2 millions à peu près de remboursements d'emprunt. Vous arrivez aux alentours de 7 millions, 7,3 millions d'investissements en 2013.

Là nous avons le détail des investissements que nous venons d'évoquer. Je vous l'ai dit, aux alentours de 7,3 millions - 7,5 millions. Vous avez d'une part, dans un premier temps les programmes annuels de travaux et acquisitions liés au fonctionnement des services. Qui sont bon an mal an de l'ordre de 2 millions d'€. Il y a ensuite les dépenses liées au mandat à concurrence de 5,5 millions d'€. Nous retrouvons dedans, le pôle nautique de la croix, pour 1,9 million, l'aménagement de la maison des associations pour 186 000, l'aménagement des Sables-blancs pour 1 140 000 €, la rénovation de la ferme du Moros pour 576 K€, l'aménagement de la rue de Trégunc pour 356 K€. La restructuration de l'épicerie sociale pour 188 K€.

Les recettes d'investissement augmentent par rapport à 2012, cela se comprend parce qu'en 2012 nous n'avons pas emprunté et nous avons emprunté 2,7 millions en 2013. Une fois que l'on défalque les emprunts, nous sommes à 3,8 millions d'investissement en 2013, comparés à 4,8 en 2012.

Les emprunts réalisés, au 31 décembre 2013, l'encours de la dette est de 31 millions 785, contre 31 millions 195 au 31 décembre 2012. Il y a une légère augmentation, soit une différence de 590 K€, soit 2 %. Le stock de dette a progressé de 2 % à fin 2013, par rapport à fin 2012. Le taux moyen de la dette est de 3,43 comparé à 3,38.

Ci-dessous vous avez le détail des 2,7 millions d'emprunts qui ont été contractés auprès du Crédit agricole, de la Caisse d'épargne et de la Banque postale.

Ce beau document, il faut que je prenne mes notes, parce qu'il est compliqué. Vous avez sur ce document-là, la ligne rouge qui est le plus important à mon sens. La ligne rouge indique le montant des investissements annuels. On voit qu'elle descend. Elle était relativement haute en 2007, elle s'estompe en 2008, elle est relativement stable durant quelques années et elle repart en fin de mandat précédent. Ce qu'il faudrait c'est que nous ne dépassions pas les 4 millions d'euros d'investissement dans l'année. On voit bien d'ailleurs que la partie plate correspond à une dépense d'investissement de l'ordre de 4 millions.

En 1, vous avez le produit de la CAF nette qui s'est élevé à 924 K€ en 2013.

En 2, vous avez les recettes d'investissement. Nous l'avons vu tout à l'heure, nous avons des recettes d'investissement qui s'élevaient à 1 million 170. C'est la partie 2, la partie verte.

En 3, vous l'excédent de n-1 + le déficit de l'année n. Cela fait grosso-modo 1 million 7 en 2013.

En 4, vous avez les ventes d'immobilisations qui se sont élevées à 1 million 34 en 2013.

En 5, vous avez l'emprunt qui s'est élevé en 2013 à 2 millions 7.

Voilà la décomposition de l'autofinancement des investissements.

Lorsque l'on passe sur les budgets annexes, avec pour commencer celui de l'eau, nous voyons

apparaître sur ce tableau-là les recettes de l'année n-1, les recettes et les dépenses d'investissement de l'année n et les opérations d'ordre qui se neutralisent. Ce tableau-là fait apparaître en fin d'année, un solde positif de 118 000 €.

M Calvarin a parlé tout à l'heure des travaux qui ont été réalisés durant l'exercice 2013.

Le budget de l'assainissement est lui négatif de 192K€ pourquoi ? C'est avant tout l'investissement et les dépenses réelles d'investissement qui se sont élevées à 1 394 000 €. Cela a un impact relativement important d'autant plus que les résultats de fonctionnement ne permettent pas de couvrir ce delta d'investissements malgré un report positif de l'année 2012 qui s'élève à 216 000 €. Nous avons un résultat négatif de 192 K€.

Le port de plaisance se porte bien. Le report de recettes de l'année 2012 s'élève à 471 000 €. Les investissements ont été relativement faibles, 56 K€. Par contre, les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement sont nettement plus importantes, avec un solde de 157 K€. Les opérations d'ordre sont de 111. Ceci nous permet d'avoir en fin d'exercice les 471 + le résultat positif de l'exercice, qui donne 571, c'est à dire 101 000 € de résultat positif en 2013 sur le port de plaisance.

Maintenant, le bac. Je vous ai dit tout à l'heure que nous avons 3 budgets annexes qui étaient rattachés au budget principal. J'ai cité le BAC, le CAC et les restaurants municipaux. Pour le budget du passage, le passage « Lanriec », pour ceux qui habitent dans le coin.....

**Mme Nicole Ziegler :**

Vous pouvez même dire VACHIC.

**M Alain Nicolas :**

Oui, mais je ne suis pas loin. Je ne suis pas loin de chez Claude.

Donc, pour le bac, en ce qui concerne les recettes, nous avons un report positif de recettes de fonctionnement ou d'investissement de 2012, de 66 K€.

Nous avons un investissement qui n'a que des dépenses et qui n'a que des recettes, à concurrence de 23. Nous avons un solde positif de fonctionnement de 32, ce qui nous donne en fin d'exercice les 65 + 9, ce qui nous donne 74 K€. Avant d'arriver à ce chiffre-là, nous avons un financement du budget principal qui est proche de 600 000 €. Ce qui veut dire qu'il y a un gros travail à faire pour essayer de remonter un peu la situation financière du BAC.

Le budget des restaurants municipaux, il y a 47 de report de l'exercice précédent, 50 K€ de dépenses réelles d'investissement, un fonctionnement positif à concurrence de 120 000 € et un solde après prise en compte du report de l'année 2012 de 118 000 €. Et là, nous avons 900 000 € de participation du budget principal.

Le CAC : Le CAC, c'est la même chose 39 de positif, avec 161 d'investissement sans pour autant de recettes. Un budget de fonctionnement qui est légèrement négatif. Ce qui fait que les 161 moins les 3 et plus les 39 font un résultat négatif de 125 K€. Tout à l'heure, je vous ai parlé de 600 000 €, pour le BAC, les 600 000 € c'est pour le CAC. Et pour le BAC, c'était 65 000€. Excusez-moi. Vous aviez tous noté, je présume.

**M le Maire :**

Merci M Nicolas de cette présentation très synthétique mais très claire. Vous avez certainement des remarques. Qui veut prendre la parole ? Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

Assez brièvement, je dois dire. Est-ce que l'on peut nous remettre l'analyse sur la capacité de désendettement de la ville, s'il vous plaît ?

Très bien. Donc, en 2012, je lis 9,3 années, c'est ça ? C'est marrant, parce que dans votre programme, c'était 8. 8,8.

**M François Besombes :**

8,8, ce n'est pas 8.

**Mme Michelle Lemonnier :**

C'est presque 9.

**Mme Nicole Ziegler :**

9,3. Ah bien, oui, on ment aux Concarnois, mais c'est normal ! Ah bien si ! Tout va bien ! Non mais tout va bien ! Il n'y a pas de souci.

Je ne vais pas dire grand chose parce que vous n'êtes pas responsable du compte administratif 2013, vous venez d'arriver. Je voudrais simplement rappeler que Mme Lemonnier... oui, c'est vous, Mme Lemonnier. Alors que je vous interrogeais lors du débat d'orientation budgétaire 2014 sur le niveau de réalisation du budget 2013, vous m'avez dit, et je vous cite : le taux de réalisation des investissements 2013, sera probablement bon cette année, meilleur que les années passées...

**Mme Michelle Lemonnier :**

Oui, tout à fait, oui.

**Mme Nicole Ziegler :**

... mais ayez quand même la courtoisie d'attendre l'arrêté des comptes 2013.

J'ai eu cette courtoisie, et malheureusement cela confirme complètement notre analyse. Je ne vais pas en dire plus parce que nous allons revoir tout à l'heure, avec le budget supplémentaire 2014, qu'il n'est que la conséquence des..... Je ne sais pas quoi dire ! Franchement, c'est à pleurer. C'est à pleurer pour la ville de Concarneau.

**M le Maire :**

Cela ne vaut pas le coup.

**Mme Nicole Ziegler :**

M l'adjoint aux finances, je vous plains, et je vous souhaite bon courage.

**M Alain Nicolas :**

Merci.

**M le Maire :**

Qui veut intervenir, maintenant ? M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**

Oui, nous concernant, il s'agit du compte administratif, donc du passé. Je ne vais pas y revenir longtemps parce que j'ai envie de regarder vers l'avenir. Il n'empêche que l'analyse du compte administratif confirme l'analyse que nous avons faite de votre budget primitif de 2013 pendant la campagne, à savoir que la stratégie financière qui consistait à réduire le temps de la dette était un élément de frein concernant vos investissements et que pour nous c'était plutôt une erreur dans une époque où l'argent n'est pas à un taux excessivement élevé. C'est un débat que nous aurons certainement lors de la présentation de votre budget 2015 et je n'ai pas trop envie d'y revenir. Ce que je remarque dans les dépenses, ce qui nous paraît important, ce sont les dépenses socialement utiles. C'est vrai que les travaux autour de la thalasso ont fait pas mal jaser. Nous avons remarqué une certaine opposition de la population là-dessus. C'est vrai que ce sont quand même des coûts extrêmement élevés. Ce sont des choix avec lesquels nous ne sommes pas d'accord mais c'est de votre responsabilité. Par contre sur les dépenses sociales, je pense à « La Balise » en particulier, je vois que vous aviez réduit la subvention à cette association. Je l'ai ici, mais je ne vais pas vous faire perdre votre temps, nous pourrions en reparler tout à l'heure. Je pense que pour une association notamment comme « La Balise », qui se développe énormément, notamment sur les quartiers en difficulté... j'ai trouvé : la participation au centre socio-culturel « La Balise » est en diminution de 18 000 €, soit -15,31 %. Je pense que cela pourra faire l'objet d'un débat entre nous. Il nous semble que dans la situation d'aujourd'hui avec les difficultés budgétaires que nous avons, les dépenses d'intérêt social sont prioritaires pour la population de Concarneau.

**M le Maire :**

Merci M Drouglazet. Mme Ziegler, vous avez fini votre intervention, votre micro n'est pas éteint ?

**Mme Nicole Ziegler :**

Excusez-moi !



**M le Maire :**

Très bien. Je vais laisser la parole à Michelle Lemonnier.

**Mme Michelle Lemonnier :**

Effectivement, lors du débat d'orientation budgétaire du mois de novembre, vous avez posé la question qui n'était pas à l'ordre du jour, d'ailleurs. C'était le débat d'orientation budgétaire et non autre chose. Je vous ai répondu effectivement que ce serait probablement bon et c'est bon. Vous pouvez lire sur le rapport du compte administratif à la page 9, l'exécution budgétaire des acquisitions de biens corporels et incorporels ainsi que des travaux est respectivement de 42,9 %, 37,4 %, 74,1 %. En intégrant les engagements comptables des restes à réaliser, le taux d'exécution serait respectivement de 73,20 % 75,30 % et 94,1 % pour les travaux proprement dits. Je ne vois pas où vous trouvez que l'exécution des travaux n'est pas réalisée. Vous n'avez pas fait mieux lors de votre précédent mandat.

**M le Maire :**

Oui, M Besombes.

**M François Besombes :**

Simplement pour reprendre le propos indigné et largement surjoué de Madame Ziegler, vous vous en remettez, Mme Ziegler, puisque vous ne voterez pas aujourd'hui 10,4, années alors qu'en 2007, vous aviez 19,5 années, et que vous l'aviez voté. Vous vous en êtes remise, alors je me dis que l'on a pas à s'inquiéter de votre indignation d'aujourd'hui. Je trouve cela dommage que vous ne regardiez pas cela dans le temps et que 10,4 années c'est plutôt correct tout en maîtrisant le budget. Je regardais le budget du Conseil général, il est en augmentation de 35 millions alors que les dotations de l'État diminuent. À un moment donné, ces 35 millions ce sera bien aux Concarnois et au Finistériens de payer. Il y a une maîtrise du budget avec un résultat qui reste correct. C'était pour relever votre propos qui était un peu surjoué tout à l'heure, et je trouve regrettable et pas très crédible en fait.

**M le Maire :**

S'il vous plaît, s'il vous plaît !

M Nicolas, vous voulez intervenir sur le plan technique, sur les chiffres ?

**M Alain Nicolas :**

J'ai fini pour la partie budget principal, je crois qu'il faut le voter.

**M le Maire :**

Je voudrais quand même revenir sur l'argumentaire de M Drouglazet. Il ne nous a pas échappé quand même que la crise économique et financière d'aujourd'hui a des répercussions sur le pouvoir d'achat et sur le social en général. Vous parlez de « La Balise », je comprends que systématiquement c'est du négatif que vous mettez en évidence, alors que la semaine dernière, nous inaugurons l'épicerie sociale. Je vous demande de reprendre un peu le principe de l'épicerie sociale et le but dans lequel elle a été réalisée. J'espère que vous étiez à l'inauguration, M Drouglazet. En effet, c'est quand même un équipement structurant qu'ont réalisé la ville de Concarneau et le CCAS. Ça répond tout à fait à une problématique sociale et il faut quand même le souligner.

Le 2<sup>e</sup> point, il s'agit de la réhabilitation du 102 qui, demain aura des locaux acceptables et confortables pour recevoir ces gens qui sont économiquement faibles et en difficulté. Vous voyez que ces 2 éléments-là suffisent à eux-mêmes pour dire que la municipalité précédente et celle-ci ont pris en considération ces éléments sociaux. Elle a pris les engagements qui s'imposaient. Bien sûr, on peut toujours faire plus, mais sachez que le budget du CCAS, d'une manière générale, est toujours en augmentation, ce qui veut dire que quelque part, on tient compte aussi de ces éléments qui sont importants aujourd'hui. Sur le côté financier, bien sûr on peut toujours nous le reprocher. C'est tellement facile de critiquer, plutôt que de construire.

Sur ce budget 2013, qui est un budget de fin de cycle, et de concrétisation d'équipements structurants. Je rappelle que nous avons 4 dénominateurs communs. Il y avait de ne pas augmenter les impôts des ménages et depuis 2009, nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition des ménages. Il y avait également de se désendetter, il y a peut-être en fin de cycle un endettement que l'on doit maîtriser, que l'on doit réduire, que l'on doit modérer. C'est là que les arbitrages ont leurs raisons d'être. En 2013, nous avons fait des arbitrages en amont, ce qui nous a permis de moduler et d'investir un peu plus au fil de l'eau, plutôt que d'avoir des grands pics qui eux déstabilisent les équilibres. J'espère que les concarnois, quand ils voient cette évolution de résultat

sur 2013, sur la fin de cycle de la mandature, auront vu qu'il y a eu des choses qui ont été réalisées dans la ville de Concarneau qui correspondent à notre plan pluriannuel d'investissement. Quand on relit le programme de mandature, 2008-2014, on se rend compte qu'à quelques exceptions près, tout ce programme de mandature, dans le cadre de notre plan pluriannuel d'investissement, a été pour ainsi dire réalisé.

Il y a ensuite un autre élément important, c'est le 4<sup>e</sup> paramètre et c'est le budget de fonctionnement. Que ce soit mon ancienne ministre des finances, que ce soient les services, et c'est important grâce justement à leur collaboration, à leur compréhension, grâce à des concertations, grâce à des arbitrages, nous avons pu juguler ce budget de fonctionnement parce qu'il est contraint depuis quelques temps. C'est pourquoi, et M Nicolas en a déjà fait la démonstration, que malgré tout nous avons réussi à réaliser des projets et des équipements structurants pour Concarneau, y compris toutes les entrées de ville au delà de tous les bâtiments que nous avons réalisés pour les Concarnois, pour les associations. Et en parallèle, nous avons réussi quand même à maîtriser nos finances. Ce n'est pas facile, ce sera certainement plus difficile demain. Les paramètres malheureusement sont différents et vont être perturbés, surtout par les dotations et les contraintes exigées. En tout état de cause, sans être vraiment satisfait, parce qu'on est jamais satisfait, on voudrait que l'on soit mieux. D'une façon globale, on peut dire quand même que ce compte administratif, malgré toutes ces contraintes, a pu être réalisé, néanmoins, dans de bonnes conditions.

Je vais m'arrêter là. Est-ce que vous avez d'autres remarques ? Nous pouvons voter le compte administratif ?

**M Claude Drouglazet :**

Juste une observation sur ce que vous avez dit sur l'opposition. L'opposition s'oppose. C'est jusqu'à présent tout à fait normal.

**M le Maire :**

Oui, c'est normal.

**M Claude Drouglazet :**

L'opposition critique, ce qui est forcément aussi normal. Mais quand il s'agit de dire des choses sympathiques, nous sommes capables aussi de les dire. Il faut que vous acceptiez, même si c'est difficile, les critiques et l'opposition que nous pouvons mener.

**M le Maire :**

M Drouglazet, je suis très content de vous entendre parler de cette façon. C'est vrai qu'il y a de nouveaux élus autour de cette table, y compris des élus de l'opposition. Lors de l'ancien mandat, les critiques systématiques et les votes « contre » presque systématiques, vous ont je pense certainement nui. À un moment, on est beaucoup plus crédible quand on vote contre, si en parallèle, on est capable de voter pour si c'est bien. Il y a un état d'esprit qui a changé, je m'en réjouis et j'espère que dans ce mandat qui commence, nous aurons l'occasion ensemble, de prendre des dispositions et de voter les dispositions qui sont favorables, toujours dans l'intérêt général et dans l'intérêt des Concarnois.

Oui, M Bonneau

**M Pierre-François Bonneau :**

Je suis justement un nouvel élu et je suis bien placé pour en parler. Je crois que les élus de la majorité municipale pourront témoigner que quand je participe aux commissions municipales, je participe de façon active et positive. Tout à l'heure vous avez dit que nous étions dans un état de critique systématique, je pense que si vous voulez aussi que nous en tant qu'élus de l'opposition, nous fassions du travail constructif, il faut aussi qu'en commission, quand il y a des décisions importantes qui se prennent, que nous soyons au minimum informés.

**M le Maire :**

Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**

J'entends bien ce que vous dites, je suis d'accord avec vous.

**M le Maire :**

Et bien tant mieux !

**Mme Nicole Ziegler :**

Non, mais parfois, forcément lorsque vous avez fait des erreurs, vous en ferez certainement d'autres, quand je vois que les chiffres que vous annoncez-là ne sont pas ceux que vous avez annoncés, acceptez de le reconnaître. D'autre part, quand je vous demande tout à l'heure M le Maire, d'arbitrer pour qu'en commissions on ait des informations et que nous n'apprenions pas dans la presse un certain nombre de choses, quand je vois le sort qui est réservé à l'USC, et j'apprends tout à l'heure que le bureau de l'USC démissionne, il y a un malaise.

**M le Maire :**

Je vais vous répondre.

**Mme Nicole Ziegler :**

Je vous demande que nous soyons informés et je vous demande encore une fois, comme je l'ai fait déjà lors du précédent mandat, d'organiser une rencontre avec tous les présidents d'associations parce qu'effectivement les finances de la ville sont contraintes. Je ne le nie pas, c'est comme ça. Je vous l'ai annoncé déjà. Je vous propose à tous de relire Sillage et ce que nous avons écrit dans Sillage, au moment de la réalisation du budget 2014. Il y a des contraintes financières, les finances de l'État vont mal. Les aides aux collectivités diminuent, on le sait, c'est comme ça et les élus sont là pour faire des choix. Je vous demande donc de réunir les présidents d'associations, notamment les associations sportives, de leur expliquer ce que vous allez faire, et ce que vous n'allez pas faire. C'est simplement du respect.

**M le Maire :**

Là, vous m'envoyez la balle et j'avais envie de rebondir, et cela m'arrange. Tout à l'heure Bruno Quillivic est intervenu concernant l'USC en particulier. Je voudrais quand même apporter une explication. Il faut d'abord savoir que je n'ai aucune hostilité envers l'USC, puisque j'ai assisté à toutes les Assemblées générales depuis 6 ans. Ensuite, il n'y en a peut-être pas un ici dans cette assemblée qui va aux matchs à domicile, à chaque fois que l'USC y joue. S'il y en a un qui y va à chaque fois, c'est moi.

Deuxièmement, avec Jacques Piriou, jusque-là, j'avais des relations très privilégiées, très intéressantes sur le plan sportif, sur différents éléments. Il s'avère que nous nous sommes réunis il y a quelques semaines, quelques mois avec Bruno Quillivic et nous sommes conscients de l'intérêt de cette fosse synthétique et non pas une fosse septique comme je l'ai dit l'autre jour.

Mais quand on est responsable des deniers publics, quand on est responsable de l'intérêt général, et non pas de l'intérêt particulier, quand on a un plan pluriannuel d'investissements, je viens de le dire tout à l'heure, avec un programme bien précis, on essaye de s'engager par rapport à ce plan pluriannuel d'investissements. C'est l'engagement écrit que nous avons mis en place dans le cadre de notre débat d'orientation budgétaire pour la dernière mandature. Sur cette mandature, comme le disait Bruno Quillivic tout à l'heure, nous nous sommes engagés sur un terrain synthétique, je ne vais pas revenir sur ce qu'il a dit. Maintenant, le terrain synthétique c'est autre chose qu'une fosse synthétique. Une fosse synthétique, c'est un demi terrain bien précis avec des aménagements internes. Ça concerne vraiment l'entraînement spécifique du club. Je n'en disconviens pas. Sauf que la somme qui avait été déclarée par le club représentait des travaux qui étaient réalisés par des dirigeants d'entreprises du club entreprise. Il y avait une participation du club active, dans le cadre du club entreprise. Sauf que, comme le disait Bruno Quillivic, aujourd'hui nous n'avons pas la possibilité de substituer la ville au club pour les travaux, dans la mesure où nous nous sommes renseignés évidemment auprès de la trésorerie publique de Brest ainsi que de notre avocat, et ils nous ont dit fermement que ce n'était pas possible. Alors évidemment, de 200 000 € pour cette fosse, on passe tout de suite à 250 et peut-être même à 300 000 €, ce qui n'était pas prévu dans notre plan pluriannuel d'investissements.

Nous sommes en 2014 et nous avons un programme sur un synthétique, mais le problème, c'est que ce synthétique rentre dans le cadre d'un programme de calendrier suite à des arbitrages. Dans la mesure où là vous avez vu les chiffres et vous verrez le BS tout à l'heure, nous sommes très contraints sur cette année et l'année prochaine. Nous avons dit que nous ne le faisons pas. Nous le programmerons dans le mandat, nous ne savons pas quand nous le ferons, le plus tôt possible évidemment, mais en tout état de cause, on ne peut pas le faire maintenant. Il y a des investissements que nous ne pouvons pas réaliser maintenant, même si, soit-disant il y a urgence. Mais le social, c'est aussi de l'urgence et c'est beaucoup plus urgent.

Quand il y a une demande de l'USC, il y a aussi des demandes de maintes associations. Je peux vous donner quelques exemples. Il s'agit de la piste d'athlétisme pour le club d'athlétisme. Il s'agit d'un terrain annexe supplémentaire pour le rugby. Il s'agit du handball qui est monté en pré-national. Je vais certainement en oublier. Mais il s'agit aussi du tennis, qui a été programmé et qui est en cours

de programmation. Il s'agit de la gymnastique qui sera à la porte prochainement. Comment voulez-vous, en un temps, c'est tout de suite, maintenant, réaliser tous ces équipements compte tenu de toutes ces contraintes financières, pourquoi faire plus plaisir à une association qu'à une autre ?

Alors évidemment que la décision ne plaît pas. Mais, la promesse que j'ai faite, c'est une promesse sur la mandature. Ce n'est pas dans l'urgence pour cet hiver. Le hand est aussi dans l'urgence, l'athlétisme est dans l'urgence, le boulodrome est dans l'urgence. Et j'en passe. C'est très difficile. C'est très difficile aujourd'hui de répondre à des demandes urgentes, prioritaires, qui pourraient être prioritaires. Mais ce que je défends, d'abord, c'est l'intérêt général, et surtout, je suis responsable, je suis garant des deniers publics. Il n'est pas question qu'il y ait de débordements et qu'il y ait aussi des préférences. Pourquoi faire des préférences ? Il y aura un calendrier et un programme qui sera établi en fonction de nos possibilités. Dans un ménage, normalement, on n'achète pas, on ne fait pas de travaux dans sa maison si on n'en a pas les moyens. Là c'est pareil. On pense souvent à une gestion de bon père de famille. C'est exagéré, certes, mais un budget c'est un budget. On le maîtrise et quand on est responsable, on doit le maîtriser même si cela ne fait pas plaisir à tout le monde. Croyez-moi, moi qui suis un sportif, qui ait beaucoup donné pour les associations, comment aujourd'hui, je pourrais penser le contraire ? Je suis d'abord le Maire de Concarneau. Je suis d'abord un responsable, et responsable surtout des deniers publics. Quel Concarnois aujourd'hui, verrait ses impôts augmenter de 20 à 30 % pour faire plaisir ou accepter toutes les demandes des uns et des autres ? C'est une question, si vous pouvez me répondre, je veux bien. Je vous laisse la parole et après nous allons abrégé.

**Mme Nicole Ziegler :**

Qu'est-ce que vous voulez que je vous raconte ? Vous parlez de gestion de bon père de famille ou de bon époux qui fait des promesses. Vous en avez fait plein pendant la campagne électorale. Ce projet-là, il a 6 mois. Les finances, on les connaissait déjà. Vous avez fait des promesses. Vous parlez d'urgence pour les installations sportives. Je suis d'accord avec eux tous parce qu'ils ont le nez dans le guidon. Ils ont envie de faire progresser leur association.

**M le Maire :**

Mais nous aussi on a le nez dans le guidon.

**Mme Nicole Ziegler :**

Sauf qu'il y a peut-être urgence pour les demandes de leur part, mais il n'y a pas d'urgence pour que vous leur répondiez. Je connais des clubs qui ont adressé plusieurs courriers et qui attendent des réponses. Je vous repropose une chose. C'est de réunir les associations, de faire le point avant de prendre le temps pendant cet été de voir combien vous allez pouvoir budgéter pour les 6 années prochaines, et du délai des réponses. Ne pas leur faire de promesses et de dire non après. C'est insupportable parce que eux aussi ont des contraintes. Eux aussi ont la pression, non pas de leurs licenciés, mais de leurs fédérations sportives. C'est très compliqué pour elles aussi. Je vous réclame une rencontre avec les associations et la commission des sports.

**M le Maire :**

Bien sûr Mme Ziegler, vous aurez dans le journal vos interventions, ne vous inquiétez pas.

**Mme Nicole Ziegler :**

*Inaudible....*

**M le Maire :**

De toute façon nous n'aurons jamais raison. C'est clair.

**Mme Nicole Ziegler :**

Mais si !

**M le Maire :**

Bruno Quillivic va intervenir, et après nous abrégerons parce que là nous sommes loin du budget.

**M Bruno Quillivic :**

C'est juste pour préciser que les demandes des clubs nous les connaissons. Là, nous sommes effectivement dans une phase d'élaboration du plan pluriannuel d'investissements, comme l'a dit M le Maire. Et les demandes des clubs, en fonction des priorités pour la ville, parce qu'il a aussi cette question-là, l'intérêt des clubs n'est pas forcément celui de la ville. Parce que l'intérêt de la ville est

aussi parfois de prioriser par exemple, j'entends la réhabilitation de certaines infrastructures. On sait que si on laisse certaines infrastructures aujourd'hui se dégrader, on sait que le coût sera plus important à l'avenir. C'est cela, et c'est ce que dit le Maire. Nous sommes actuellement en train de réaliser un certain nombre d'arbitrages pour savoir quels projets prioriser dans le cadre d'un calendrier. Encore une fois, on connaît les projets ainsi que les difficultés des clubs. C'est ce que nous essayons de faire, et de faire juste. C'est vrai que là, la réponse du Maire a été de dire qu'effectivement dans l'immédiat, on ne pouvait pas réaliser ce projet.

**M le Maire :**

Mais vous savez, l'autre jour, à l'assemblée générale, j'ai été clair. La crise économique et financière c'est pour les autres. C'est toujours pour les autres. Pour soi elle n'existe pas. C'est uniquement en regardant la télé ou dans le journal qu'il y a une crise.

Brouhaha.....

**M le Maire :**

Laissez-moi finir ! Il ne faut pas se cacher derrière le petit doigt. Il y a des répercussions. Il y a des répercussions sur les finances publiques. Mais on sait pourquoi. Je ne vais pas faire un cours magistral sur l'économie et la finance, vous le savez aussi bien que moi d'ailleurs. Et demain et après demain, nous aurons de plus en plus de difficultés. Et malheureusement, les associations peut-être aussi en subiront les conséquences.

Cet échange était très intéressant. Il y a l'actualité, il y a la situation économique, il y a tous ces équilibres. Je suis d'accord, Mme Ziegler. C'est toujours intéressant d'échanger sur ce sujet, même si on n'est pas d'accord, et on ne pourra pas être d'accord. Mais néanmoins, il faut quand même s'expliquer.

Bien nous allons voter le CA, parce que là on s'est échappé du CA 2013.

**M Alain Nicolas :**

Il faut que sortiez, M le Maire.

**M le Maire :**

Vous me mettez à la porte ? Et bien je m'en vais.

*M le Maire donne la présidence du conseil municipal à M Alain Nicolas et quitte la salle du conseil municipal durant les votes du compte administratif 2013.*

**M Alain Nicolas :**

Il est proposé au conseil municipal, suite à l'exposé que je viens de faire, d'approuver les résultats des comptes administratifs présentés ci-dessus.

En ce qui concerne le budget principal, qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

***Le compte administratif 2013 du budget principal est approuvé par 24 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR, JAN, MM BONNEAU, LE BRAS, DROUGLAZET).***

Pour le budget annexe de l'eau :

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

***Le compte administratif 2013 du budget annexe de l'eau est approuvé par 24 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR, JAN, MM BONNEAU, LE BRAS, DROUGLAZET).***

Pour le budget annexe de l'assainissement :

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

***Le compte administratif 2013 du budget annexe de l'assainissement est approuvé par 24 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR, JAN, MM BONNEAU, LE BRAS, DROUGLAZET).***

Pour le budget annexe du port de plaisance :

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

***Le compte administratif 2013 du budget annexe du port de plaisance est approuvé par 24 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR, JAN, MM BONNEAU, LE BRAS, DROUGLAZET).***

Pour le budget annexe du bac du passage :

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

***Le compte administratif 2013 du budget annexe du bac du passage est approuvé par 24 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR, JAN, MM BONNEAU, LE BRAS, DROUGLAZET).***

Pour le budget annexe des restaurants municipaux :

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

***Le compte administratif 2013 du budget annexe des restaurants municipaux est approuvé par 24 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR, JAN, MM BONNEAU, LE BRAS, DROUGLAZET).***

Pour le budget annexe du centre des arts et de la culture :

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

***Le compte administratif 2013 du budget annexe du centre des arts et de la culture est approuvé par 24 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR, JAN, MM BONNEAU, LE BRAS, DROUGLAZET).***

M le Maire peut revenir.

*M le Maire revient et M Alain Nicolas redonne la présidence du conseil municipal à M le Maire.*

**M le Maire :**

Nous allons tourner les pages. Nous sommes maintenant au point n° 31.

Je voudrais revenir rapidement sur l'USC, avant de conclure. Il y a quand même un élément important qu'il faut que je dise. À l'assemblée générale, cela ne s'est pas passé normalement comme cela devait se passer. Mais sachez que dès le dimanche après-midi, j'étais en rapport avec Jacques Piriou. Nos relations sont d'abord restées courtoises. Il y a ensuite une proposition de sa part qui a été faite et que j'ai réceptionnée. Je pense qu'il y a certainement une solution à son problème. Il faut aujourd'hui que nous parlions de cette solution. À tout problème, il y a toujours une solution. C'est ce que je lui ai dit. Mais il faut qu'il y ait une volonté consensuelle en ce qui concerne la municipalité. La majorité municipale qui s'est saisie de ce dossier lundi dernier a pris une position sur une possibilité avec l'USC dans le cadre de ce terrain. Vous voyez que les relations ne sont

certainement pas rompues. Ce n'est d'abord pas du tout mon genre, et les relations avec Jacques Piriou et l'USC que je peux avoir, sont suffisamment importantes pour trouver une solution à ce problème.

**Mme Nicole Ziegler :**

C'est pour cela qu'il a démissionné.

**M le Maire :**

Ça, c'est son problème à lui, ce n'est pas le mien.

Nous allons continuer, M Nicolas sur la reprise et affectation des résultats de l'exercice 2013.

31	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2013 - budget principal
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Nous pouvons voter ?

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 31 voix POUR, M Stéphan étant sorti de la salle du conseil municipal au moment du vote.***



32	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2013 - budget annexe de l'eau
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

33	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2013 - budget annexe de l'assainissement
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

34	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2013 - budget annexe du port de plaisance
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

35	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2013 - budget annexe du bac du passage
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

36	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2013 - budget annexe des restaurants municipaux
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

37	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2013 - budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

38	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2014 - budget principal et budgets annexes
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci. Qui veut intervenir sur le budget supplémentaire ? Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**  
J'ai quelques précisions à vous demander M le Maire.  
Finances, remboursement de la dette nouvelle, 143 000 €. Dans un budget supplémentaire, il a été fait quand ? C'est le remboursement d'un emprunt réalisé ou c'est récurrent ?

**M Alain Nicolas :**  
Non, non, nous avons emprunté 2,7 millions d'euros, l'an dernier. C'est une partie de ce remboursement-là. Cette année nous avons emprunté un peu plus de 6 millions d'euros. Nous allons emprunter au cours de l'exercice, 6 millions d'euros. Il avait été prévu une somme à peu près équivalente en début d'année.

**Mme Nicole Ziegler :**  
D'autre part, lorsque l'on crée de nouveaux lieux, je parle là du pôle nautique, on vous l'avait dit, vous l'avez mis en investissements, il y a ainsi un fonctionnement qui n'avait pas été prévu dès l'origine, je trouve cela navrant. On rajoute dans un budget supplémentaire, 120 000 € pour le mobilier. Ce genre de choses devrait y être dès le début. Merci de me donner raison sur ce point. C'est la même chose pour la ferme du Moros et il y en a certainement d'autres à venir. En diminution de crédits nous avons la rénovation de la maternelle du Dorlett pour 55 000 €. Nous pourrions avoir des précisions ? Travaux d'aménagement du 1<sup>er</sup> étage de la maison des associations, -60 000€. J'ai participé à l'inauguration de cette maison des associations. Belle maison, en l'occurrence, mais finalement le 1<sup>er</sup> étage ne sera aménagé ? Boulodrome, - 200 000 €, alors là, j'espère que le président du boulodrome ne va pas l'apprendre demain dans la presse. Réhabilitation de la chapelle de la Trinité, - 150 000 € promesse aussi qui avait été faite et qui n'est pas tenue. Voilà.

**M le Maire :**  
Je vais vous répondre. J'ai rencontré le président du boulodrome et il est parfaitement au courant. Nous nous sommes expliqués, contrairement à ce que vous disiez précédemment. Il s'avère que soi-disant nous n'informons pas les présidents. Là, entre autres, concernant le boulodrome, le président a été informé, j'étais présent avec Bruno Quillivic sur ce dossier. Après, concernant les travaux dans les bâtiments, peut-être que Xavier Calvarin a une information ? C'est sur le Dorlett entre autres.

**M Xavier Calvarin :**  
Vous pouvez me donner la page, ce sera plus simple. Il y a un certain nombre de travaux non urgents qui ont été décalés.

**M Nicole Ziegler :**  
L'étanchéité de la toiture de l'école du Dorlett... *inaudible*.

**M Xavier Calvarin :**  
Il y a 2 types de travaux. Il y a tous les travaux qui sont urgents qui ont été maintenus, ce sont d'ailleurs les services qui ont fait le tri eux-mêmes. Ensuite, il y a des travaux qui étaient pluriannuels qui étaient placés là, et que nous allons tout simplement décaler. Il n'y avait pas de caractère d'urgence là-dedans.

**M le Maire :**  
S'il n'y a pas d'autres questions nous allons voter.

**M Claude Drouglazet :**  
Excusez-moi, M le Maire, j'avais une interrogation.

**M le Maire :**  
Pardon, M Drouglazet.

**M Claude Drouglazet :**  
Cela concernait le budget d'investissement sur les recettes d'investissement. Je sais que c'est un peu compliqué mais j'ai vu qu'il y avait un excédent de fonctionnement capitalisé de 2 132 486 €. A quoi cela correspond t-il ?

**M Alain Nicolas :**  
2 millions 402, c'est le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013. On retire 290 000 pour les injecter ici. Ce qui fait qu'il ne reste plus que 2 millions 132. L'écart entre 2 millions 402 et 2 millions 132, ça fait 290 000 €.

**M le Maire :**  
Si vous voulez des compléments d'information, n'hésitez pas, M Nicolas est là du matin à 8h jusqu'à 22h.

**M Claude Drouglazet :**  
Oui, je sais, je sais, mais on devait se voir....

**M le Maire :**  
C'est vrai, c'est ce qu'il m'a dit aujourd'hui. J'attends Claude Drouglazet depuis hier.....

**M Claude Drouglazet :**  
Quand on travaille, ce n'est pas toujours facile. Mais c'est vrai que j'avais un certain nombre d'interrogations. Il y en a d'ailleurs une autre dans la section d'investissement, sur le détail des dépenses. Il y a construction, ici vous diminuez le budget de 1 191 925 €. C'est à la page 12-1 et c'est sur le chapitre 23-13. Je suis désolé mais c'est vrai que.....

**M Xavier Calvarin :**  
C'est au BS.

**Mme Nicole Ziegler :**  
Les pages bleues. Et au point où on y est sur les demandes, pour les travaux rue de Lanriec, - 200 000 €.

**M Xavier Calvarin :**  
Dans la rue de Lanriec, les réseaux ont été refaits il y a 2 ans, donc il y a une couche qui a été refaite sur le réseau et nous avons une couche de finition à faire dessus. Nous l'avons décalée volontairement. Vous savez très bien que rue de Lanriec vous avez tout l'aménagement d'un lotissement qui se fait à l'extrémité de cette rue, donc comme il y a des engins qui doivent passer dessus, c'est évidemment celle-là que l'on a décalé.

**M le Maire :**  
M Nicolas, vous avez la réponse ?

**M Claude Drouglazet :**  
Ce n'est pas grave, je retire ma question. Par contre, j'avais une autre question sur le port de plaisance puisque le port de plaisance a un excédent de fonctionnement. Or, il va y avoir des travaux assez importants, notamment sur le môle. Est-ce que vous avez avancé dans cette histoire de financement de la réparation du môle ?

**M Bruno Quillivic :**  
Pour l'instant nous sommes dans le cadre de l'étude géotechnique qui est en cours. Il y a des sondages qui ont été réalisés dans le môle. Nous attendons donc les résultats de l'étude. Nous avons eu des contacts avec le conseil général, une fois que nous aurons les résultats de l'étude, nous reviendrons de nouveau vers le conseil général pour voir la question des financements.

**M Xavier Calvarin :**  
Pour revenir sur le port de plaisance, nous avons toujours ce débat tous les ans avec les plaisanciers. Il faut savoir qu'il y a une charge qui n'apparaît jamais dans les comptes et que l'on



devrait intégrer, il s'agit de la charge d'amortissement. Lorsqu'il y aura par exemple tous les pontons de la porte aux vins à intégrer il faudra bien avoir une épargne en face pour pouvoir y subvenir. Ou alors, on travaille juste à flux tendus et on fait ce qu'il y a eu il y a quelques années quand on a refait le port, on a dû augmenter de façon importante les tarifs parce qu'il n'y avait pas d'épargne, tout simplement. On le regrette un petit peu. On a d'ailleurs eu la même réflexion au service de l'eau avec Cyril Deléglise, il est un peu dommage que beaucoup de collectivités, nous y compris, n'ayons pas systématiquement une ligne amortissements qui est, soit dépensée pour la mise en état du patrimoine, soit épargnée. C'est pour cela que ce chiffre-là comme je l'explique régulièrement aux plaisanciers il faut l'épargner à tout prix, parce que lorsque les dépenses arrivent, c'est la seule méthode que l'on a pour ne pas être obligé d'avoir recours à l'emprunt.

**M le Maire :**

Nous pouvons voter ? Quels sont ceux qui sont pour ?

**M Bertrand Le Goff :**

Nous votons par budgets.

**M le Maire :**

Nous votons donc par budget.

Le budget principal :

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 442 032 € et en section d'investissement à la somme de 4 434 813,21 €.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le budget supplémentaire du budget principal est approuvé par 26 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR, JAN, MM BONNEAU, LE BRAS, DROUGLAZET).***

Le budget annexe de l'eau :

Le budget supplémentaire est proposé en équilibre en section de fonctionnement à un montant de 0 € et en section d'investissement à la somme de 1 327 327,25 €.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le budget supplémentaire du budget annexe de l'eau est approuvé par 26 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR, JAN, MM BONNEAU, LE BRAS, DROUGLAZET).***

Le budget annexe de l'assainissement :

Le budget supplémentaire est proposé en équilibre en section de fonctionnement à un montant de 0 € et en section d'investissement à la somme de 898 426,65 €.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement est approuvé par 28 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR, MM BONNEAU, LE BRAS).***

Le budget annexe du port de plaisance :

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 274 391,51 € et en section d'investissement à la somme de 348 589,63 €.

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le budget supplémentaire du budget annexe du port de plaisance est approuvé par 26 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR, JAN, MM BONNEAU, LE BRAS, DROUGLAZET).***

Le budget annexe du bac du passage :

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 37 875,46 € et en section d'investissement à la somme de -111 876,00 €.

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le budget supplémentaire du budget annexe du bac du passage est approuvé par 26 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR, JAN, MM BONNEAU, LE BRAS, DROUGLAZET).***

Le budget annexe des restaurants municipaux :

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 0 € et en section d'investissement à la somme de 0 €.

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le budget supplémentaire du budget annexe des restaurants municipaux est approuvé par 26 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR, JAN, MM BONNEAU, LE BRAS, DROUGLAZET).***

Le budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles :

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 4 450,94 € et en section d'investissement à la somme de 144 377,07 €.

Le détail des inscriptions budgétaires est annexé au présent rapport.

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le budget supplémentaire du budget annexe du centre des arts et de la culture est approuvé par 26 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR, JAN, MM BONNEAU, LE BRAS, DROUGLAZET).***

Voilà pour le budget supplémentaire.

39	Moyens généraux - finances : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2013 - utilisation des fonds
----	---

**M Éric Malléjacq :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Il y a peut-être des remarques. Oui, Mme Ziegler.

**Mme Nicole Ziegler :**  
J'ai participé en début de semaine, au conseil d'administration du collège des Sables-blancs. Le travail fait par la principale et toute l'équipe est remarquable. Un regret, c'est que vous n'avez pas encore fait le changement de nom pour les représentants de la municipalité au conseil d'administration du collège. C'est toujours Mme Le Thellec qui est sur les feuilles de présence. Je trouve cela un peu cavalier.  
Les résultats sont remarquables et pourtant le contexte social dans lequel vit le collège des Sables-blancs c'est-à-dire avec Kerandon et tout cela, se dégrade énormément. Il y a de la misère humaine, il y a des gamins qui sont à la dérive, il y a des gamins qui ne mangent plus à leur faim, il y a des gamins qui sont à l'abandon. Il faut dire les choses telles qu'elles sont. Les actions du contrat urbain de cohésion sociale seront prolongées. Je me demande s'il ne faudrait pas y mettre un paquet et être très attentif à ce qu'il se passe. C'est un peu un cri d'alarme que je lance. Loin de moi quand même l'idée de dire que Kerandon est un quartier du bronx, etc... Il y a des gens qui sont fiers de leur quartier, il y a des associations qui travaillent pour leur quartier. Mais elles ont besoin de toute notre attention et de tout notre soutien.

**M le Maire :**  
Très bien. Oui, M Malléjacq.

**M Éric Malléjacq :**  
Je vous rejoins complètement quand vous faisiez mention du travail remarquable du collège. Il en va de même de l'école primaire qui mène une action dans des conditions difficiles en direction des enfants et des jeunes du quartier de Kerandon, cri d'alarme dont vous parliez tout à l'heure et qui m'a été remonté par une note du principal du collège et de la directrice de l'école qui indique que, les difficultés, bien loin de s'amoinrir, sont récurrentes et peut-être amplifiées. D'où l'idée, de faire maintenant un bilan du CUCS depuis 2007. Je pense que cela me paraît plus que nécessaire, et ensuite de redéfinir les actions que nous pouvons prendre ensemble, justement pour améliorer les conditions de ce quartier-là. Ce bilan sera demandé prochainement, histoire de partir sur des bases nouvelles afin de redonner une dimension à la politique de la ville. Maintenant, reste à voir ce que donnera le nouveau contrat de ville devant lequel le quartier pourra s'inscrire ultérieurement. Pour l'instant, nous n'en connaissons pas directement le périmètre, il sera connu prochainement. Nous attendons également l'engagement de l'État. Pour l'instant nous ne le connaissons pas non plus. Nous sommes un peu dans une phase d'attente. Mais il est évident qu'il faut redonner une dimension nouvelle à ces actions en direction du quartier, soit via le nouveau contrat de ville, soit une évolution du dispositif de réussite éducative. C'est vraiment un chantier qu'il faut remettre en place.

**M le Maire :**  
Merci M Malléjacq.

*S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote sur la question.*

40	Direction générale des services : Tableau des décisions de M le Maire
----	---

**M le Maire :**

Je ne vais pas lire toutes les décisions et signatures. Il y a des réalisations d'emprunt, des conventions d'occupation, des règlements intérieurs, des conventions d'occupation à titre précaire avec les différentes associations. Vous avez pris connaissance de ces différentes décisions du Maire et si vous avez des remarques je suis prêt à les recevoir.

*S'agissant d'une information, il n'y a pas de vote sur la question.*

**M le Maire :**

C'est M Bonneau qui va nous lire la question orale.

**M Pierre-François Bonneau :**

C'est moi qui m'y colle.

M le Maire,

A plusieurs reprises lors des conseils municipaux et pendant la dernière campagne des municipales, vous nous avez affirmé la thalasso se ferait, arguant différents éléments comme celui, par exemple, que la ville redeviendrait propriétaire de ce terrain avec la construction existante si le centre de thalassothérapie n'était pas réalisé. Cet argument, nous souhaitons que vous nous le confirmiez également ce soir.

Vous aviez par ailleurs annoncé des dates d'ouverture et notamment pour juin 2014.

Depuis le début de votre mandat, il n'y a eu aucune information sur ce sujet. Aussi, nous vous demandons donc très solennellement que devant l'ensemble des élus un point précis et réaliste sur cette question, qui préoccupe les concarnois depuis trop longtemps, soit fait.

Et si comme nous le pensons ce dossier est dans une impasse nous demandons une rencontre à l'échelle du conseil municipal pour aborder et faire aboutir, si cela est encore possible, ce projet ; celui-ci, nous le rappelons, devait initialement être une réelle source de développement économique et d'emploi non négligeable pour notre commune.

**M le Maire :**

M Bonneau, si vous saviez ce qu'on attend de cette thalasso.

Que puis-je dire ? Il y a d'abord plusieurs éléments dont il faut se rendre compte. Aujourd'hui, il s'agit d'une contractualisation entre la société Eiffage et HMC, en l'occurrence qui a provoqué ce litige, ou ce retard, un retard trop important. Aujourd'hui, il y a des négociations de confidentialité. Néanmoins, il y a quand même certains éléments qui peuvent apporter une note positive.

J'ai là un courrier qui est arrivé en mairie le 25 juin, il est daté de Nantes le 24 juin, c'était avant-hier. Il s'agit d'Eiffage qui envoie un courrier. Sachez qu'il y a eu plusieurs réunions. Il y en a eu une en octobre 2013, en novembre 2013, en mai 2014, et un courrier également de novembre 2013.

« Comme convenu je vous précise par la présente les informations que je suis en mesure de vous apporter. Sur la situation de HMC entre autres, il y avait un protocole ayant pour objectif de chercher une solution à la poursuite du projet immobilier, qui a été prorogé.

Vous savez que le groupe HMC Bretagne, fait l'objet d'une mesure de sauvegarde auprès du Tribunal de commerce de Bayonne. C'était en décembre 2013. Ils ont poursuivi la période d'observation jusqu'en mars 2014, pour 3 mois, dans le but notamment d'établir un projet de plan de redressement. Ce même tribunal a prorogé exceptionnellement, le 10 mars 2014, sur requête de l'administrateur judiciaire la période d'observation jusqu'au 25 septembre 2014, avec ce même objectif d'élaboration du plan.

Là nous sommes dans la situation de la procédure de sauvegarde d'HMC. Contractualisation entre Eiffage et HMC.

Depuis septembre dernier, nous avons sollicité de nombreux contacts avec de multiples acteurs majeurs du secteur de la thalasso, nous parlons bien de thalasso, et du secteur du tourisme de manière à recueillir de leur part des manifestations d'intérêt dans la perspective du projet de reprise du projet de thalassothérapie. Nous parlons bien de thalassothérapie, je le précise. À cette occasion, plusieurs visites du site ont été organisées avec chacun des repreneurs potentiels. Il y a plusieurs repreneurs potentiels, en particulier sur la période d'avril et mai 2014. C'est vrai que ces derniers mois, nous avons régulièrement vu du monde sur le site, avec des réunions de suivi de notre part et des échanges d'informations avec ces sociétés cible ont succédé à ces visites et se poursuivent. Nous avons également engagé des dépenses de conseils spécialisés pour nous accompagner dans ces démarches. Nous poursuivons plus particulièrement des discussions avec ces

potentiels repreneurs dans la perspective de pouvoir obtenir de leur part, des offres fermes dans une reprise de ce projet, dans les futures semaines.

Nous continuons bien sûr, tant par le protocole des pourparlers prorogés conventionnés ci-dessus qui nous lient à HMC, que par le régime juridique impératif de la procédure de sauvegarde qui est toujours en cours et qui s'impose à tous, d'entretenir des relations avec HMC.

Vous avez pu peut-être remarquer que la résidence de tourisme 3 étoiles, va ouvrir au 1<sup>er</sup> juillet à la location et c'est HMC qui va assurer la gestion de ces logements. On s'en irait peut-être vers un consortium d'exploitation entre les résidences tourisme, la thalasso, restaurants et séminaires ».

Voilà où ils en sont dans les discussions.

Il n'y a pas de blocage, là je m'avance parce que l'on devrait être dans la confidentialité, mais je comprends qu'il soit nécessaire quand même d'apporter des éléments. Vous voyez que ce courrier-là est daté du 24 juin à Nantes, je remarquais encore hier ou avant hier, qu'il y avait toute une délégation d'Eiffage et des repreneurs potentiels qui étaient là.

J'espère que dans les semaines nous aurons des bonnes nouvelles concernant l'ouverture de cette thalasso et j'espère qu'elle pourra ouvrir, compte tenu du temps de travaux qu'il y a à faire dans les aménagements, au printemps de l'année prochaine. Et que nous pourrions véritablement dire que nous avons enfin une thalasso.

Ce qui est important, c'est la valorisation touristique de Concarneau. Mais ce sont aussi les emplois qui sont en parallèle.

Nous sommes dans la confidentialité et c'est donc difficile d'apporter des éléments supplémentaires. Mais sachez que c'est un dossier qui avance. On voit bien qu'Eiffage est partie prenante et que son intention est d'ouvrir la thalasso dans les meilleurs délais.

Nous avons d'ailleurs reçu en délégation, le directeur d'Eiffage il y a quelques semaines. Il nous a expliqué tous ces éléments.

**M Pierre-François Bonneau :**

M le Maire, juste pour votre information, je suis allé au bureau de vente d'Eiffage, en disant que je souhaitais éventuellement acheter un appartement en vue de la location sous réserve qu'il y ait une thalassothérapie, ils m'ont dit que dans ce cas-là il valait mieux attendre parce qu'ils ne pouvaient absolument rien me garantir. C'est ce que dit le bureau de vente d'Eiffage.

**M le Maire :**

Je viens de vous répondre qu'il y a une confidentialité, je vais même trop loin dans ma discussion. Mais il me paraissait quand même nécessaire que je vous donne quelques informations.

**M Claude Drouglazet :**

M le Maire, on peut comprendre que les informations que vous avez soient confidentielles. Simplement, l'histoire concarnoise fait que nous avons déjà connu une thalasso sans eau. La vraie question que se posent les concarnois, est, est-ce qu'il va y en avoir une deuxième ?

**M le Maire :**

A qui le dites-vous ?

**M Claude Drouglazet :**

Vu l'état d'avancement du dossier, on peut vraiment se poser des questions.

**M le Maire :**

Les gens qui ont acheté des appartements peuvent aussi se poser des questions. Ils ont acheté les appartements il y a déjà quelques mois, cela fait peut-être même plus d'un an. Ils ne se sont pas manifestés. Pourquoi ils ne se sont pas manifestés ? Sachez qu'aujourd'hui, ces gens-là ont acheté un appartement pour toucher des dividendes et la situation est qu'ils ont acheté des appartements dans le mesure où une thalasso était prévue. On ne pourrait pas comprendre non plus qu'il n'y ait pas de thalasso. Il va y avoir un gros problème entre le promoteur et les copropriétaires.

**Mme Nicole Ziegler :**

Juste pour votre information, M le Maire. Il est arrivé une fois, je ne sais plus à quelle occasion, que le conseil municipal de Concarneau se réunisse à huis-clos, pour une raison très importante, je ne sais plus laquelle, c'était dans le domaine économique pour que les élus aient une information. Voilà, ça peut marcher comme cela aussi.

**M le Maire :**

C'est vrai, je note.

Je vous remercie de votre attention et de ces débats qui ont été constructifs, néanmoins. C'est le dernier conseil municipal avant les vacances, j'en profite pour vous souhaiter de bonnes vacances. Revenez en pleine forme au mois de septembre.

Entre temps, la gestion de la ville va se poursuivre, soyez persuadés que l'on sera vigilant sur l'avancement et prudent sur la gestion.

*La séance est levée à 22h40.*